



DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION ET DU SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DGCS-ODD)

EXAMEN LOCAL VOLONTAIRE



COMMUNE DE BASSILA RAPPORT 2022



Mars 2023



NATIONS UNIES
BÉNIN



ABREVIATIONS ET ACRONYMES	2
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	3
AVANT PROPOS	4
RESUME	5
I-INTRODUCTION	7
II-BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BASSILA	9
2.1. Situation Géographique	9
2.2. Organisation administrative.....	9
2.3. Démographie et données sociales de la commune de Bassila	12
2.4. Atouts naturels et économiques de la commune de Bassila	12
2.4.1. Production végétale	12
2.4.2. La production animale	13
2.4.3. La production halieutique	13
2.4.4. L'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie	14
2.4.5. Le commerce et les équipements marchands	14
III-METHODOLOGIE D'EXAMEN LOCAL VOLONTAIRE DANS LA COMMUNE DE BASSILA	17
3.1. Etapes d'élaboration de l'examen local volontaire de la Commune de Bassila	18
3.2. Analyse documentaire	19
3.3. Mécanisme institutionnel	22
3.4. Mobilisation des parties prenantes	23
3.5. Politique et environnement propice	24
3.6. Vision	24
3.7. Moyens de mise en œuvre du plan de développement.....	25
3.8. Suivi et évaluation	25
3.9. Prise en compte du principe de « Ne laisser personne de côté »	25
3.10. Limites de l'étude	26
IV-OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 2063 : PRIORITES	27
V-COLLECTE DES DONNEES	32
5.1. Collecte et traitement des données	32
5.2. Appropriation des Objectifs de Développement Durable	32
VI-REDACTION, ANALYSE ET VALIDATION	35
VII-PUBLICATION ET DIFFUSION	67
VIII-INTEGRATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE	70
ANNEXES	72

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACCESS	Projet d'Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux
ARCH	Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CSAN	Comité de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle
DDD	Direction Départementale du Développement
DDEMP	Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable
EDSB	Enquête Démographique et de Santé au Bénin
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ELV	Examen Local Volontaire
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
GAN	Groupe d'Assistance en Nutrition
INStAD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
ODD	Objectif de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PCDA	Plan Communal de Développement Agricole
PDC	Plan de Développement Communal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PND	Plan National de Développement
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
RDLP	Responsable du Développement Local et de la Planification
RGPH4	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SE	Secrétaire Exécutif
SP	Seuil de Pauvreté
SWEDD	Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au SAHEL
UA	Union Africaine

Tableaux

Tableau 1: Evolution de la production de sept (07) principales cultures de la commune	13
Tableau 2: Potentialités de la commune en /ressources naturelles.....	15
Tableau 3: Cibles prioritaires de Bassila.....	33
Tableau 4: Niveau de performance des cibles prioritaires associée au couleur.....	66

Liste des figures

Figure 1: Evolutions des indicateurs d'effets des services sociaux de base de Bassila.....	31
Figure 2: Situation de la pauvreté dans la Donga entre 2015 et 2019	36
Figure 3: Superficie des terres cultivables de la commune	39
Figure 4: Rendement des grandes productions agricole de la commune	40
Figure 5: Prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans (pour 10 000 enfants)	41
Figure 6: Taux brut de scolarisation dans le primaire.....	44
Figure 7: Proportion de femmes dans l'administration locale.....	48
Figure 8: Proportion de femmes conseillères communales dans la commune	49
Figure 9: Evolution du nombre de toilettes publiques et laves main dans la commune.....	52
Figure 10: Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures	53
Figure 11: Taux de desserte en eau	54
Figure 12: Nombre d'emplois lucratifs recensés (par types de secteurs d'activités)	59
Figure 13: Ressources propres de la commune par habitant	60

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 avec l'ambition d'éradiquer d'ici 2030 la pauvreté, d'assurer la justice, la paix et l'équité et de transformer des vies tout en préservant la planète. La vision de la commune de Bassila à travers son Plan de Développement Communal (PDC) s'inscrit dans cette même perspective.

En effet, le PDC de Bassila offre un cadre cohérent de développement local, qui lui permettra de devenir, à l'horizon 2025 « une commune verte, bien gouvernée, à économie florissante dans un environnement sain, attrayant où vit une population épanouie et solidaire ».

La participation de la Commune de Bassila à ce premier exercice des Examens Locaux Volontaires (ELV) au Bénin, permet de faire le point de notre participation à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, de partager notre expérience avec nos pairs mais aussi de réajuster nos stratégies pour mieux prendre en compte les dix (10) cibles prioritaires.

Notre participation aux ELV, nous a permis de constater que plusieurs de nos réalisations rentrent en ligne de compte pour la réalisation des ODD et l'atteinte de nos cibles. Toutefois, des défis majeurs subsistent pour l'atteinte de nos cibles prioritaires à l'horizon 2030.

Notre participation à cet examen a été une occasion d'apprentissage. Il nous a également permis de faire le point sur les progrès réalisés dans l'atteinte de nos cibles spatialisées. Nous tenons à partager avec les autres communes les leçons de notre exercice et nous restons ouvert pour des observations pour mieux améliorer nos leçons apprises.

Au nom de la Commune de Bassila et en mon nom propre, je vous exprime ma joie d'avoir participé à une telle dynamique sur la mise en œuvre des ODD.

Le Maire

Filikibirou Tassou Zakari.

Les Examens Locaux Volontaires (ELV) au Bénin, permettent de faire le point de la participation des communes à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, de partager leurs expériences avec leurs pairs mais aussi de réajuster leurs stratégies pour mieux prendre en compte les cibles prioritaires.

Pour le cas de la commune de Bassila, elle a été entièrement participative, avec la mise en place de l'Unité Focale.

Au terme de l'exercice, il est à noter que malgré les énormes efforts fournis par la commune de Bassila, plusieurs défis restent à être relevés par celle-ci pour espérer atteindre les niveaux escomptés à l'horizon 2030. Parmi les cibles priorisées par la commune, seule la cible 4.5, est atteinte. En ce qui concerne les autres cibles, la commune se doit de redoubler d'ardeur pour inverser la tendance d'évolution.

L'absence des données désagrégées sur la pauvreté dans la commune de Bassila, limite l'analyse des progrès réalisés au niveau de la cible 1.2 de l'ODD 1.

En ce qui concerne les cibles 2.1 et 2.2, des efforts appréciables ont été réalisés dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans au sein de la Commune de Bassila. Cependant, pour maintenir le cap et assurer l'atteinte de la cible à l'horizon 2030, il faudra intensifier les actions de sensibilisation des populations cibles notamment les femmes enceintes et les jeunes mamans sur les effets de la malnutrition sur les nouveaux nés. Pour ce qui est de la technologie, elle reste à être améliorée pour espérer un meilleur rendement dans la production des spéculations dans la commune.

Pour ce qui est de la cible 4.5 bien que l'objectif soit atteint, le cap devra être maintenu jusqu'en 2030.

Par rapport à la cible 5.5, un léger progrès au niveau des deux indicateurs utilisés pour apprécier l'évolution de cette cible a été noté. L'implication des femmes dans la gestion de la chose publique au niveau communal demeure une grosse problématique. Cependant, il est constaté un début de prise de conscience tant dans l'administration communale que dans le rang des élus. Mais une volonté politique au niveau de l'Etat s'avère nécessaire pour fixer des quotas afin d'améliorer les scores à ce niveau.

Pour ce qui est de la cible 6.2, l'accès à l'eau demeure toujours une préoccupation dans la commune. Mais la courbe commence par s'inverser grâce aux mesures conjuguées de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Direct Aïd et de la Commune.

Quant à la cible 7.1, elle n'a pas pu être appréciée faute de données statistiques désagrégées disponibles. Toutefois, des actions majeures ont été menées sur la période sous revue pour faciliter l'accès des populations à l'électricité.

Sur les deux indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés autour de la cible 8.2, il est à noter que le nombre d'emplois lucratifs dans la commune est dans une dynamique ascendante. Cependant, le faible niveau actuel de diversification, de modernisation technologique et le manque d'innovation dans le secteur agricole à forte intensité de main d'œuvre dans la commune ne garantit pas l'atteinte du niveau de productivité économique

suffisante pour l'atteinte de la cible. D'où la nécessité d'engager des mesures fortes pour renforcer la tendance.

Plusieurs actions sont menées par la commune en faveur de la lutte contre la désertification, pour prendre en compte la cible 15.3. En effet, plus de 200 ha de plantations communales ont été réalisées particulièrement à Kprèkètè (50 ha) et Touram (150 ha), 20 ha dans les écoles de la commune, projet appelé « plantations écoles ». La commune a aussi remporté un prix au concours de « ville durable » au cours de l'année 2021 et a bénéficié des équipements d'assainissement (brouettes, râtaux, pèle, balais, bottes, gants, poubelles roulantes) et un tricycle. Malgré cela, les données ne permettent pas d'apprécier le taux de survivance des plants mis en terre et la préservation des forêts. L'action phare concernant cette cible est la formation des charbonniers et charbonnières en production du charbon écologique. Ceci a permis de réduire la pression sur les ressources naturelles surtout sur les forêts dans la commune de Bassila. Cette technique permet d'utiliser les déchets végétaux et de réduire l'émission des gaz à effet de serre.

En ce qui concerne la cible 16.2, le progrès de la cible n'a été apprécié faute de disponibilité des données. Cependant, la commune mène plusieurs actions en vue de mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Cette mission d'élaboration du rapport volontaire montre une fois de plus l'importance d'appréciation des performances réalisées par cible priorisée. Elle oblige la Commune de Bassila à prendre des engagements pour mieux répondre au rendez-vous de 2030.

I-INTRODUCTION

En septembre 2015, lors de la 70^{ième} session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à transformer notre monde en promouvant un vaste programme de développement durable à l'horizon 2030. Par la résolution 70/1, qui exprime cette volonté, un nouvel agenda du développement durable a été institué. Ce programme comprend 17 objectifs, 169 cibles et environ 231 indicateurs.

Le Bénin s'est inscrit dans un processus d'appropriation nationale des 17 ODD. Ce processus est guidé par un besoin d'identification des objectifs, cibles et indicateurs domestiqués. Cet effort d'appropriation nationale a conduit à l'identification et à l'adoption d'une liste de cibles des ODD. Au total, 49 cibles ont été retenues comme prioritaires au regard des défis et enjeux du développement du Bénin.

Le processus d'examen local volontaire a créé des possibilités pour les collectivités locales d'analyser comment les interventions mises en œuvre par les autorités locales garantissent que personne ne soit laissé de côté. C'est donc à juste titre que la communauté internationale reconnaît le rôle prépondérant des collectivités territoriales et décentralisées, dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.

C'est dans ce contexte que la commune de Bassila met en œuvre son Plan de Développement Communal qui vise à faire de Bassila, « une commune verte, bien gouvernée, à économie florissante dans un environnement sain, attrayant où vit une population épanouie et solidaire ». Cette vision de développement a été retenue de façon participative et prend en compte les enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui visent à faire de Bassila une Commune durable. Tenant compte de cette vision du développement, la commune a été accompagnée au cours du processus de spatialisation des 49 cibles prioritaires retenues au niveau national pour en retenir parmi celles-ci, les dix (10), qui riment avec les aspirations et préoccupations majeures de développement de la commune de Bassila.

L'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sont des accords dotés d'un mécanisme de suivi global qui engage les pays sur une base purement volontaire (Résolution 67/290 de l'Assemblée Générale instituant le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable au niveau international. Au niveau continental, le Forum Régional Africain sur le Développement Durable (FRADD) a pour but de faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Programme 2030 et des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Ces différents foras viennent combler le gap au niveau global en matière de suivi-évaluation des progrès vers les ODD.

C'est ainsi qu'au cours de la sixième session du FRADD, les participants ont conclu que les Examens Locaux Volontaires (ELV) sont des outils importants pour un engagement et une mobilisation multipartites significatifs, afin de faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063. Il a aussi également été demandé aux États membres d'intégrer les ELV dans leurs Examens Nationaux Volontaires (ENV) et de créer des mécanismes d'examen local pour améliorer la responsabilisation, la transparence et l'appropriation par le public de la mise en œuvre des deux programmes. En faisant intervenir de multiples parties

prenantes sur le terrain, les ELV atteignent la population au niveau des communautés et cette dernière peut, à son tour, enrichir et faire avancer le processus de développement durable, conformément aux deux programmes.

C'est dans ce contexte que le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), a donné la possibilité à toutes les communes du Bénin, par appel à candidature, à s'inscrire au processus d'élaboration des rapports sur les ELV. Cet appel a enregistré 41 communes sur les 77 que compte le Bénin. C'est au cours de la cérémonie de lancement du processus d'élaboration des ELV pour la première édition du Forum National sur les ODD (FNODD) organisée, le mardi 15 novembre 2022 au Palais des Congrès, que la commune de Bassila a été tirée au sort pour élaborer son rapport d'examen local volontaire. Ces Examens Locaux Volontaires constituent un creuset pour faciliter les échanges d'expériences entre les acteurs locaux.

Le rapport débute par une introduction et est structuré comme suit : (i) le dispositif organisationnel et institutionnel pour la conception, la mise en œuvre et les rapports, est examiné à la lumière de la stratégie et de la vision de développement de la Commune de Bassila, en identifiant la nature des progrès ; (ii) un bref aperçu de la méthodologie est donné ; (iii) un examen des 10 cibles prioritaires de la commune est fait, en fonction des indicateurs qui évaluent les progrès. Le rapport se termine par une conclusion et des suggestions d'étapes suivantes.

2.1. Situation Géographique

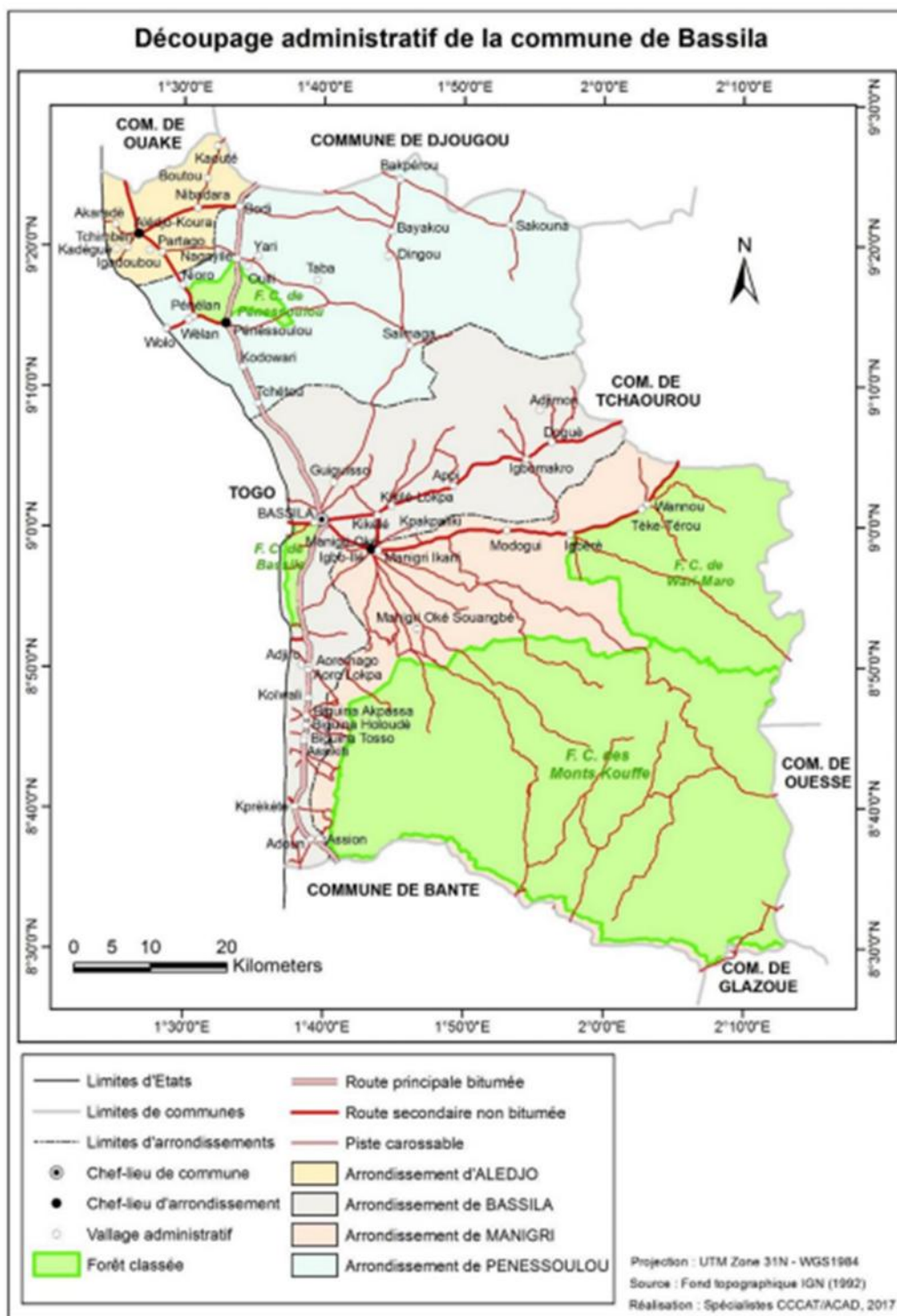
La commune de Bassila est limitée au Nord par les communes de Ouaké et de Djougou, au Sud par les communes de Bantè et de Glazoué, à l'Est par les communes de Tchaourou et de Ouèssè et à l'Ouest par la République du Togo. Bassila, chef-lieu de la commune, est située à environ 375 km de Cotonou (capitale économique du Bénin) et à 87 km de Djougou (chef-lieu du département de la Donga). Elle est la troisième plus vaste commune du Bénin avec une superficie de 5 661 km². Elle fait partie des quatre communes qui composent le département de la Donga au Nord du Bénin. La commune de Bassila comprend quatre (4) arrondissements : Bassila, Alédjo, Manigri et Pénessoulou avec 52 villages et quartiers de ville administratifs. La commune de Bassila repose sur un vieux socle cristallin d'âge antécambrien appelé Dahoméen, constitué de roches grenues plus ou moins métamorphisées (Dubroeuq, 1977).

Les sols sont ferrugineux tropicaux sur granito-gneiss pauvres en éléments nutritifs mais à horizon humifère assez développé. On rencontre aussi par endroits des sols squelettiques sur minéraux bruts de roches affleurant. La commune de Bassila bénéficie d'un climat de type soudanien humide à deux (02) saisons : une saison de pluie de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. La végétation est composée de galeries forestières, de forêts claires, d'îlots de forêts denses sèches, de savanes boisées, savanes arborées, savanes arbustives et savanes herbeuses et enfin des jachères. La commune de Bassila est irriguée par un réseau hydrographique dense et varié. Il est constitué des cours d'eaux permanents et saisonniers (ou temporaires) dont les plus importants sont : Téro, Kémétou, Odola, Adjiro. Le fleuve Ouémé et ses affluents jouent le rôle de frontière naturelle pour la limite administrative Est de Bassila de même que les limites des forêts classées des Monts Kouffé et Wari-Marou. La commune de Bassila repose sur un relief à deux unités : le plateau incliné du Nord-Est vers le Sud-Est qui est la plus grande unité de relief de la commune, et la plaine inondable du fleuve Ouémé qui culmine entre 150 m à 200 m d'altitude au Sud-Est de la commune dans l'arrondissement de Manigri.

2.2. Organisation administrative

Trois (03) niveaux s'observent au niveau de l'Administration locale : la commune, l'arrondissement, le village ou quartier de ville. Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal (qui compte 17 membres) avec à sa tête le Maire assisté de deux (2) Adjoints. L'Administration communale dispose de ses propres services appuyés dans leur mission d'administration et de développement du territoire par les services déconcentrés de l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les Organisations de la Société Civile (OSC) installés ou non sur son territoire. Ainsi, on note les services déconcentrés suivants : la Circonscription Scolaire (CS), la Zone Sanitaire (ZS), l'Hôpital de Zone (HZ), le Centre de Promotion Sociale (CPS), la Recette-Perception, le Guichet de la Recette des impôts, la Poste du Bénin, la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), la Société

Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), la Police Républicaine, le Cantonnement Forestier, le Camp militaire, et la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP). La figure 2 ci-dessous présente le découpage administratif de la commune de Bassila.



Source : Spatialisation des cibles prioritaires des ODD au Bénin : Monographie des communes des départements de l'Atacora et de la Donga

2.3. Démographie et données sociales de la commune de Bassila

Selon les résultats des RGPH2, RGPH3 et RGPH 4, la population de la commune de Bassila est passée de 46 416 habitants en 1992 à 71 711 habitants en 2002 puis à 130 091 habitants en 2013 avec 64 576 hommes (soit 49,64%) et 65 515 femmes (soit 50,36%). Les taux de croissance intercensitaire les plus élevés concernent les arrondissements d'Alédjo (6,03%) et de Pénessoulou (6,08%). On retrouve le plus petit taux dans l'Arrondissement de Manigri (4,15%). Quant à l'arrondissement de Bassila, le taux est de 5,50% légèrement au-dessus du taux de croissance intercensitaire de la commune (5,44%).

La Commune de Bassila constitue une mosaïque de peuples ou de groupes socioculturels dont les origines remontent à des époques diverses et lointaines. Six principaux groupes socioculturels d'importance inégale y sont dénombrés. En tête, viennent les populations de culture yoruba appelés « Nago » qui se reconnaissent eux-mêmes sous le vocable des « ana » et Alédjo ; ensuite viennent les « anii » connus sous le nom de « Basseda » et autrefois appelés « windji-windji » ; puis les « Kotokoli » ou « tem », les Lokpa, les Betammaribè et les Peulhs.

Le niveau d'instruction de la population dans la commune de Bassila est acceptable car la proportion de personnes sans instruction est relativement faible. Le taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes est respectivement de 31% pour les adultes et 58,6% pour les jeunes. La couverture de la commune de Bassila en centre de santé est encore faible. La commune de Bassila est, à elle seule, une zone sanitaire qui est constituée de vingt-deux (22) centres de santé publics et de deux centres de santé communautaires ayant à ses actifs 166 lits d'hospitalisation pour 1 546 habitants par lit d'hôpital de zone.

2.4. Atouts naturels et économiques de la commune de Bassila

2.4.1. Production végétale

L'agriculture constitue l'activité économique qui occupe la majeure partie de la population, soit environ 62,8%. Elle est caractérisée par un potentiel en superficie cultivable de 196.253,484 ha. Les producteurs agricoles pratiquent l'agriculture avec des outils et pratiques rudimentaires. Mais de plus en plus l'attelage est utilisé pour le labour pour diminuer la pénibilité du travail de l'homme.

Tableau 1: Evolution de la production de sept (07) principales cultures de la commune

Culture/Production	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Superficie Cumulée	Rang
	Prod (T)	Prod (T)	Prod (T)	Prod (T)	Prod (T)		
Maïs	20098	15409	17459	23675	24500	101141	3
Igname	101463	119609	106684	94990	98000	520746	1
Manioc	70598	68844	27353	46635	27588	241018	2
Sorgho	3602	2663	2090	1392	1450	11197	6
Patate douce	4602	2275	2608	2475	2600	14560	5
Riz	4040	5004	2808	3686	3750	19288	4
Arachide	1238	1251	1031	1480	1550	6550	7

Source : SAD/MAEP, 2018

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de quelques principales cultures de la Commune de Bassila. L'igname, le manioc et le maïs constituent les trois (3) premières cultures vivrières les plus produites dans la commune de Bassila avec un niveau de production 5 à 25 fois plus important que la spéculation la plus proche en termes de production notamment le riz (4^{ème}). Cela s'explique par le fait que ces trois produits notamment l'igname, le manioc et le maïs constituent des denrées entrant dans l'alimentation de base de la population de Bassila et ses environs. Le riz produit localement, est soit commercialisé sous forme paddy ou transformé par le groupement des femmes dans les muni-rizeries. Ensuite, viennent les autres productions telles que la patate douce, le sorgho, l'arachide, etc.

2.4.2. La production animale

L'espace agropastoral de la commune de Bassila dispose principalement d'un cheptel constitué de bovins, ovins, caprins, porcins et la volaille. Le nombre total du cheptel recensé au niveau de la Commune en 2021, est estimé à 18.020 têtes de bovins et 18.450 têtes de petits ruminants (caprins et ovins), équivalent à 8.512,4 UBT.

2.4.3. La production halieutique

Les principaux cours d'eaux les plus importants de la commune sont : Térrou, Odola, Adjiro. Deux barrages sont érigés dans la commune, l'un dans l'arrondissement de Bassila et l'autre à Alédjo. Plusieurs étangs piscicoles sont réalisés dans la commune (cinq (5) à Kodowari, dix (10) à Pénessoulou, dix (10) à Alédjo, quatorze (14) à Pénélan). De plus, la commune regorge de bas-fonds non utilisés pour surtout développer la riziculture et le maraîchage.

2.4.4. L'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie

Le secteur de l'artisanat à travers sa capacité a transformé et a valorisé les matières premières locales et d'importation. Il a contribué ainsi au développement de la commune. Ce secteur a également amélioré la balance commerciale. Il occupe les femmes et les hommes de métier et enfin forme les jeunes garçons et les jeunes filles dans le cadre du système de formation par apprentissage. On distingue l'artisanat de production et l'artisanat de service.

Même si l'activité touristique formelle est pratiquement inexistante malgré les nombreuses potentialités dont regorge la commune, trois forêts sacrées (Kikélé, Partago et Manigri) sont intégrées dans le plan d'aménagement simplifié des aires protégées.

2.4.5. Le commerce et les équipements marchands

Bassila est une commune frontalière avec le Togo voisin avec lequel les échanges commerciaux se font depuis longtemps. De nombreux commerçants de Bassila y vont pour l'achat des produits manufacturés qu'ils reviennent vendre sur le territoire pendant que ceux du Togo (Tchamba, Kamboli, Sokodé et Bafilo) arrivent pour l'achat des produits vivriers (maïs). Des échanges commerciaux se font également avec les communes voisines telles que Djougou, Glazoué, Ouèssè et Bantè sans oublier la métropole du Nord Parakou et la capitale économique du Bénin, Cotonou.

Le tableau ci-dessous présente les potentialités/ressources de la commune et leurs niveaux d'exploitation.

Tableau 2: Potentialités de la commune en /ressources naturelles

N°	Potentialités ou ressources de la commune	Situation d'identification (identifié, non identifié)	Situation de valorisation (valorisée, non valorisée)	Raisons de valorisation ou non	Situation d'exploitation (Exploitée, non exploitée)	Raisons d'exploitation ou non	Proposition de stratégie d'identification, de valorisation et d'exploitation pour relever le défi de l'emploi des jeunes dans la commune
1	Sols fertiles	Ressources identifiées	Ressources non valorisées ou partiellement valorisées	Difficultés financières et manque d'organisation	Ressources partiellement exploitées	<ul style="list-style-type: none"> - Litiges fonciers - Difficultés financières - Difficultés d'accès - Manque de volonté 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis financiers à la commune ; • Résolution des litiges fonciers ;
2	Les bas-fonds	Ressources identifiées	Ressources non valorisées	Difficultés financières	Ressources non exploitées	<ul style="list-style-type: none"> - Litiges fonciers - Difficultés financières - Difficultés d'accès - Manque de volonté 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des acteurs • Aménagement des voies d'accès
3	Existence de sites touristiques (le massif forestier des monts Kouffé et la grande faune typique différente de celle des parcs nationaux, trois forêts sacrées (Kikélé, Partago et Manigri). Le plus haut sommet du Bénin (le mont Sagbarao) et le fleuve du Mono (Gnala). Le site des singes magistrats	Ressources identifiées	Ressources non valorisées	Difficultés financières et manque d'organisation	Ressources non exploitées	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés financières - Manque de volonté 	Elaborer et mettre en œuvre le plan de valorisation des potentialités touristiques existant
4	Existence de forêts riches en bois d'œuvre et en faune	Ressources identifiées	Ressources non valorisées	Difficultés financières	Ressources partiellement exploitées	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés financières - Problème d'organisation 	Appuis financiers à la commune

N°	Potentialités ou ressources de la commune	Situation d'identification (identifié, non identifié)	Situation de valorisation (valorisée, non valorisée)	Raisons de valorisation ou non	Situation d'exploitation (Exploitée, non exploitée)	Raisons d'exploitation ou non	Proposition de stratégie d'identification, de valorisation et d'exploitation pour relever le défi de l'emploi des jeunes dans la commune
5	Cours d'eau disponibles	Ressources identifiées	Ressources valorisées ou partiellement valorisées	Difficultés financières	Ressources partiellement exploitées	- Difficultés financières	Appuis financiers à la commune

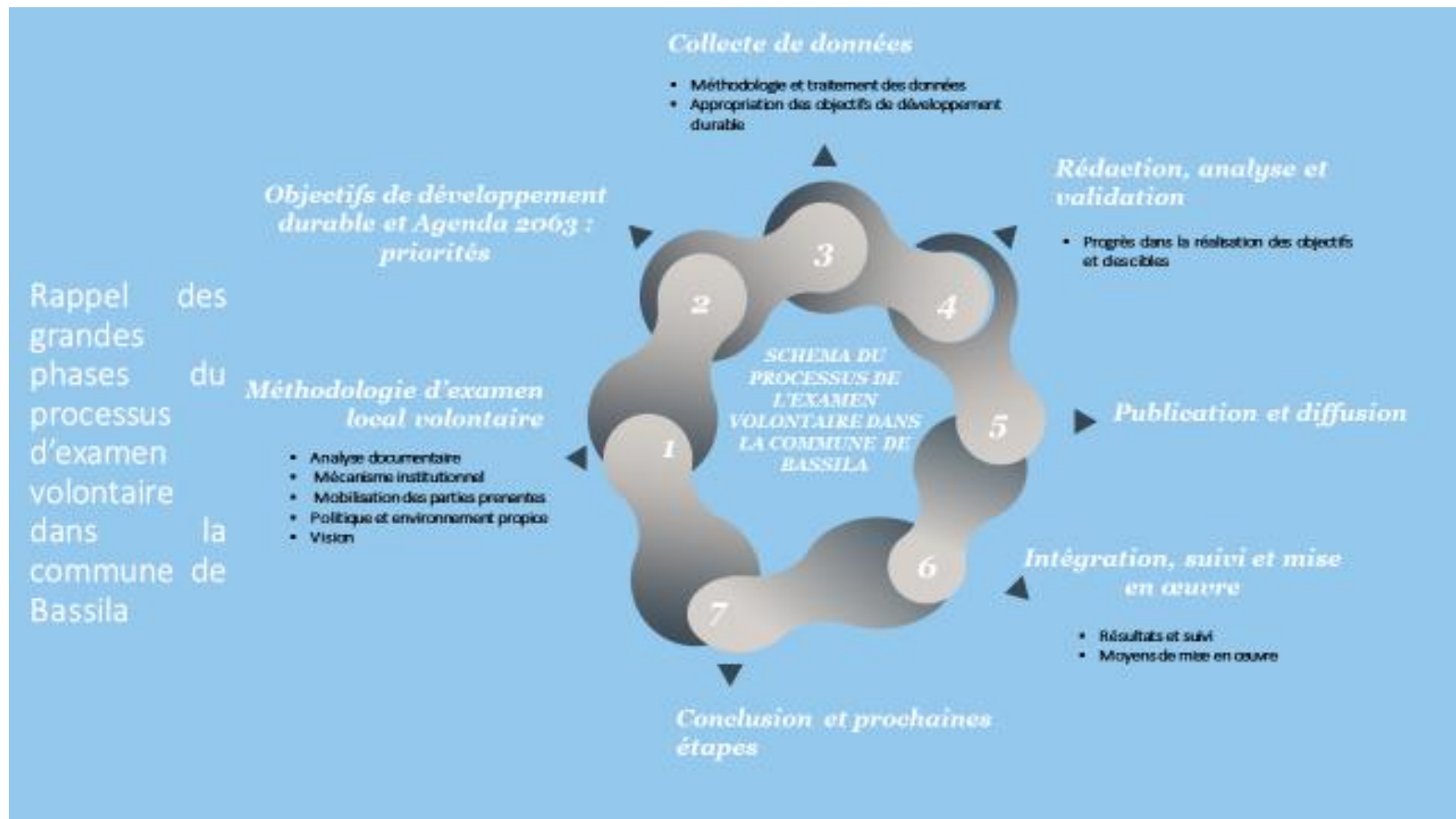
Source : Mairie de Bassila, 2022

III- METHODOLOGIE D'EXAMEN LOCAL VOLONTAIRE DANS LA COMMUNE DE BASSILA

La Revue Locale Volontaire 2022, la première du genre dans la Commune de Bassila, a été réalisée suivant une approche participative, sous la coordination et l'appui technique de l'Unité Focale Locale, en collaboration avec la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD).

L'approche méthodologique utilisée s'inspire de la méthodologie contenue dans le guide sommaire des examens locaux volontaires (ELV), édité par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), avec l'appui de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA). Ce guide met en exergue plusieurs phases essentielles. Il se résume en sept (7) points ainsi qu'il suit :

3.1. Etapes d'élaboration de l'examen local volontaire de la Commune de Bassila



3.2. Analyse documentaire

L'analyse documentaire dans le cadre de cette mission a permis de répertorier plusieurs documents nécessaires pour l'appréciation non seulement de la cohérence entre les documents nationaux et ceux élaborés au niveau local mais également le niveau de mise en œuvre des documents de planification au niveau de la commune de Bassila.

Ainsi, plusieurs documents ont été consultés au niveau national. Il s'agit de :

- Plan National de Développement (PND) ;
- Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) ;
- Programme d'Action du Gouvernement (PAG) ;
- Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D).

Au niveau local, la mission a consulté plusieurs documents dont les plus importants sont :

- **Plan de Développement Communal**

Le Plan de Développement Communal Troisième Génération a pour ambition de renforcer l'économie locale, la bonne gouvernance et la gestion durable de l'espace communal pour impulser une nouvelle dynamique à la commune de Bassila. La vision des élus est de faire de « Bassila, en 2025, une commune verte, bien gouvernée, à économie florissante dans un environnement sain, attrayant où vit une population épanouie et solidaire ». Assez prononcé sur le développement durable, ce plan a été la boussole pour les cinq dernières années dans le processus de développement de la commune de Bassila.

- **Rapport d'évaluation du Plan de Développement Communal**

L'évaluation du Plan de Développement Communal, a permis de mettre en lumière les problèmes majeurs auxquels la commune de Bassila est encore confrontée sur le sentier de son développement. La dégradation des ressources naturelles (sols, végétations, faunes, eau etc.) du fait des pratiques d'exploitation inadéquates ou des capacités techniques insuffisantes des producteurs est l'un des grands problèmes de la commune. Cette dégradation entraîne progressivement l'ensablement des cours d'eau qui participe à l'amenuisement des ressources halieutiques, la disparition du pâturage, aux risques climatiques que sont la désertification, les changements

climatiques et leurs impacts socio-économiques. Le principal défi de la commune est d'organiser l'agriculture en filières et les secteurs productifs. A ce problème central, s'ajoute celui du niveau d'équipement de la commune. La commune de Bassila est caractérisée par le faible niveau des offres de services sociaux de base ainsi que le mauvais état des pistes rurales pour la circulation des biens et des personnes. Certes, de nombreux efforts sont faits dans les secteurs tels que la santé et l'éducation.

- **Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune**

Le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) de la Commune de Bassila, est un document d'orientation et de planification spatiale. Il a fixé la vision de la commune et les grandes affectations en vue de l'évolution spatiale pour 25 années. C'est en effet, la traduction spatiale d'un « projet de développement communal » et des enjeux d'aménagement sur le territoire communal. Il découle d'un diagnostic approfondi et participatif mettant en exergue forces et faiblesses, opportunités et menaces du développement communal.

- **Plan Triennal de Mobilisation des Ressources Domestiques de la Commune de BASSILA**

Document de projection des ressources locales à mobiliser et des stratégies d'optimisation des ressources locales, le plan triennal met en évidence les nombreuses potentialités de la commune et propose des stratégies pour optimiser les ressources collectées. Ces perspectives prennent appui sur trois orientations stratégiques à savoir : (i) appropriation de l'importance de la mobilisation des recettes par les populations et les fournisseurs des services, (ii) élargissement et exploitation du potentiel économique, (iii) amélioration des recettes fiscales et non fiscales.

- **Plan Communal de Développement Agricole (PCDA) 2020-2024**

L'économie de la commune de Bassila est dominée par l'agriculture. Cette dernière emploie plus de 62,8% de la population active dans ce secteur, dont elle est la principale source de revenus. Il était important d'établir un document communal pour structurer les filières porteuses et orienter les décisions dans le sens d'accroître le rendement de certaines cultures.

- **Plan de Contingence Communal**

Ce plan est élaboré pour une meilleure prévention, préparation et gestion efficace, rapide et coordonnée des crises et catastrophes que pourrait connaître l'espace de Bassila. Il est un outil de plaidoyer pour une meilleure mobilisation des ressources face aux catastrophes et pour organiser des secours.

Le plan de contingence de la commune de Bassila prend en compte trois (03) risques prioritaires susceptibles de se produire dans un proche avenir dans l'espace géographique de la commune. Ces risques ont été anticipés sur la base des scénarii suivants : incendie, inondation et conflits socio-politiques. Des actions et opérations à mener de même que des démarches à entreprendre sont prévues pour un plan de sauvetage et de secours aux populations et infrastructures. Les investigations à mener dépendent de l'ampleur du désastre, de la gestion de l'information et de la communication. Elles font appel aux différentes structures, aux unités spécialisées et aux partenaires techniques et financiers.

- **Plan d'Assainissement de la Commune de Bassila (2010 – 2015)**

Le PAC de la commune de Bassila est un document qui priorise les actions à réaliser dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable (AEP) des populations, conformément aux dispositions inscrites dans les textes et lois de la décentralisation en vigueur dans notre pays. Il fait le point de toutes les infrastructures nécessaires pour un assainissement de qualité dans la commune. C'est aussi un document de plaidoirie pour la mobilisation des ressources au niveau des partenaires.

- **Politique et stratégie communale de promotion de l'emploi de la commune de Bassila**

Le document propose une série d'actions pour promouvoir l'emploi dans la Commune. Le document de politique propose trois (03) orientations stratégiques que sont : (OS n°1) la valorisation du capital humain et le développement de l'emploi, (OS n°2) la promotion de l'entreprenariat et de la croissance endogène respectueuse de l'environnement, (OS n°3) le renforcement des bases de la gouvernance pour un emploi décent et durable.

Sur la base de ces orientations stratégiques, quatre (04) axes stratégiques ont été définis pour servir de cadre de programmation pour la période de 2019 à 2022. Il s'agit du :

- renforcement du capital humain pour une meilleure employabilité ;
- développement des services sociocommunautaires ;
- développement et promotion de l'entrepreneuriat ;
- renforcement des bases administratives de coordination, de la synergie d'action et de communication pour l'emploi décent et durable.

Ces axes stratégiques ont conduit à la définition de quatre (04) programmes, déclinés en quatorze (14) projets prioritaires. Les programmes retenus sont :

- le programme N°1 : « Programme de Renforcement du Capital Humain » : PRCH/BASSILA.
- le programme N°2 : « Programme de Développement des Services Sociocommunautaires » : PDSS/BASSILA.
- le programme N°3 : « Programme de Développement et de Promotion de l'Entrepreneuriat à BASSILA » : PDPE/BASSILA (71% du budget), qui est le programme le plus important dont la mise en œuvre du « Projet de Valorisation du Potentiel Agricole, de Renforcement de l'Industrie Artisanale et Développement de l'Industrie Locale » : le PVPARIADIL/BASSILA est le plus déterminant pour la réussite de la PSCPE BASSILA.
- le programme N°4 : « Programme de Capacitation Technique, Financière, de Synergie d'Actions et de Communication pour l'Emploi Décent et Durable » : PCTFSACEDD/BASSILA.

Pour un coût total prévisionnel **onze milliards deux cent treize millions quatre cent quatre mille quatre cent seize (11 213 404 416) FCFA**, elle garantit une ambition de création de trente-six mille cinq cent-soixante (36 560) emplois décents et durables pour une réduction du taux de chômage d'au moins 36,6 points sur la période de 2019 à 2022 d'une part et une émergence économique locale durable d'autre part.

3.3. Mécanisme institutionnel

L'approche institutionnelle utilisée au cours de cette mission est le modèle Inter institutions. Celui-ci a permis sous l'impulsion de l'Unité Focale Locale, d'avoir une réelle collaboration entre les différentes structures pour produire des données nécessaires à l'établissement du rapport.

Ce modèle a été aussi utile pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de l'examen et pour contribuer à la sensibilisation de la population. Il a été retenu pour faire participer davantage les parties prenantes et également pour aider à briser les silos et intégrer les priorités en vue du développement durable.

En effet, après les étapes de dépôt de candidature et de sélection de la Commune de Bassila pour participer aux examens locaux volontaires et la séance de cadrage organisé par la DGCS-ODD, le Maire de la Commune a pris l'arrêté Communal N°67/151/MB/SE/RDLP/SA, du 25 Novembre 2022, portant création, composition, attribution, organisation fonctionnement de l'unité focale d'élaboration des rapports des examens locaux volontaires sur les objectifs du développement durable de la Commune de Bassila. Cet arrêté regroupe les forces vives de la commune et est composé de 21 membres dont ceux des services déconcentrés concernés par l'appui conseil à la Commune.

Il faut dire que l'examen local volontaire dans la Commune de Bassila s'est déroulé selon une approche participative et inclusive impliquant les organisations de la société civile, le secteur privé, les services déconcentrés et les partenaires au développement. Plusieurs questionnaires, ont été utilisés pour apprécier non seulement l'évolution des cibles spatialisées mais également les normes d'actions.

L'examen a porté sur l'ensemble des dix (10) cibles prioritaires et les actions prioritaires retenues par la Commune dans le cadre de la mise en œuvre des ODD dans la Commune. Les ODD concernés par ces cibles sont : ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Faim Zéro), ODD 4 (Éducation de qualité), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 6 (Eau propre et assainissement), ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), ODD 15 (Vie terrestre), ODD 16 (Paix, justice et Institutions efficaces).

3.4. Mobilisation des parties prenantes

La participation des parties prenantes a été vitale pour l'élaboration de ce rapport. Pour une célérité dans les travaux, le service de la planification du développement de la Commune a été responsabilisé pour servir d'interface entre les acteurs institutionnels et l'Unité Focale Communale.

Les principales parties prenantes sont constituées des OSC, des PTF intervenant dans la commune, les ONG, les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE).

Plusieurs séances de travail ont été organisées avec ces différentes parties tant pour la sensibilisation sur le processus des ELV que pour la collecte des données relatives aux cibles prioritaires de la commune.

3.5. Politique et environnement propice

Le cadre juridique d'intervention de la Commune de Bassila se trouve être les lois de la décentralisation. L'article 84 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des Communes en République du Bénin stipule « la Commune élabore et adopte un plan de développement communal (PDC). Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population ». Elle est renforcée par la loi N°2021 – 14 du 20 décembre 2021, portant code de l'administration territoriale en République du Bénin. Le plan de développement communal est donc le document principal exprimant les priorités de la politique communale. Il est donc un cadre d'orientation stratégique, qui traduit la vision, les ambitions, les préférences et la volonté politique du Conseil Communal. Plusieurs autres documents sont élaborés par la Commune de Bassila pour planifier son développement. Il s'agit du :

- schéma Directeur d'Aménagement de la Commune ;
- Plan Triennal de Mobilisation des Ressources Domestiques de la Commune de Bassila ;
- plan Communal de Développement Agricole (PCDA) 2020-2024,
- plan de Contingence Communal ;
- plan d'Assainissement de la Commune de Bassila (2010 – 2015) ;
- plan Sectoriel Eau Potable.

Tous ces documents permettent d'orienter de façon efficace le développement de la Commune à des horizons précis. Ils sont utiles pour compléter le cadre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

3.6. Vision

La vision du PDC était d'avoir à terme une commune verte, donc respectant l'approche développement durable, bien gouvernée, à économie florissante dans un environnement sain, attrayant où vit une population épanouie et solidaire. Le PDC est actuellement en cours de révision, à la lumière des travaux en cours pour l'élaboration de la quatrième génération de développement à moyen terme de la Commune.

En 2017, le Plan de Développement Communal de Bassila a été élaboré dans le but de tirer parti des potentiels et des atouts de la Commune pour l'amélioration de la vie des populations et pour le développement harmonieux du cadre de vie. Il a été construit sur une vision très ambitieuse qui stipule : « Bassila, en 2025, est une

commune verte, bien gouvernée, à économie florissante dans un environnement sain, attrayant où vit une population épanouie et solidaire ».

Le PDC de la Commune de Bassila, repose sur cinq piliers stratégiques à savoir : économie locale ; gouvernance et mobilisation des ressources ; valorisations culturelles et des sites touristiques ; accessibilité des services sociaux de base et de qualité ; changements climatiques. Compte tenu de ces piliers, la mise en œuvre effective du plan ferait directement avancer au moins 9 des dix-sept ODD (1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 15 et 16).

3.7. Moyens de mise en œuvre du plan de développement

Comme l'exige la loi, les services de la Mairie, préparent chaque année un plan d'investissement et un budget prévisionnel, pour mettre en œuvre une tranche du PDC. Les ressources pour la mise en œuvre de ces activités proviennent non seulement des fonds propres, les subventions de l'Etat et les ressources des partenaires.

3.8. Suivi et évaluation

Il n'existe aucun mécanisme fonctionnel de suivi et d'évaluation du plan de développement communal. Cependant, l'évaluation est effectuée à échéance du PDC et le suivi est généralement fait pour des projets spécifiques, en particulier ceux financés par les Partenaires Techniques et Financiers.

3.9. Prise en compte du principe de « Ne laisser personne de côté »

La commune de Bassila dans sa quête de ne laisser personne de côté, a prévu dans son plan de développement communal plusieurs programmes, projets et actions, capables de soulager les plus vulnérables. Au nombre desquels, on a : programme 1 : valoriser les terres cultivables et les marchés d'écoulement des produits agricoles, à travers le projet 1.2: amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la commune dans l'activité A.1.2.7. Appuyer la création des unités de transformation des produits agricoles en faveur des femmes. Aussi le programme 2 : renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources propres, qui compte cinq (5) projets dont le cinquième est : P2.5 Faciliter l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux ressources et aux sphères de prise de décision, permet de soutenir les femmes, les minorités ethniques et les orphelins.

La commune a bénéficié (i) du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain » qui offre aux bénéficiaires, un paquet intégré de quatre services que sont l'assurance maladie, le crédit, la formation à l'intention des acteurs du secteur informel et l'assurance retraite pour les acteurs du secteur informel non couvert ; (ii) du projet

”SWEDD” d’autonomisation des femmes en vue de l’accélération de la transition démographique.

3.10. Limites de l'étude

En dépit de l’approche participative retenue dans le cadre de l’élaboration du rapport volontaire de la Commune de Bassila, l’indisponibilité des données et des informations sur certains indicateurs a constitué la principale limite de l’analyse. Cette situation conduit à nuancer l’analyse et les conclusions dudit rapport. Pour plusieurs indicateurs les données restent non à jour. Par ailleurs, compte tenu de la disponibilité des données au niveau local. Dans plusieurs domaines, il n’existe pas de données probantes permettant de faire une analyse plus approfondie des progrès réalisés dans la période. Enfin, il y a un faible suivi du cadre de référence pour les indicateurs des ODD relatifs aux cibles prioritaires retenues, ce qui constitue également une autre difficulté.

4.1. Liens entre les priorités de la commune et l'agenda 2063 de l'UA

Le Plan de Développement Communal (PDC) de la commune de Bassila, fondé sur la vision de long terme Bénin-Alafia 2025 et le Programme d'Action du Gouvernement, est aligné sur les ODD ainsi que sur certaines aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA. Il repose sur cinq (05) orientations stratégiques à savoir : (i) mettre en valeur les terres cultivables et les marchés d'écoulement des produits agricoles ; (ii) renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources propres ; (iii) valoriser les sites touristiques et la diversité culturelle de la commune ; (iv) améliorer la qualité des services sociaux de base ; et (v) réduire les effets des changements climatiques et la forte pression sur les forêts naturelles.

La vision globale du PDC de la Commune est « **Bassila, en 2025, est une commune verte, bien gouvernée, à économie florissante dans un environnement sain, attrayant où vit une population épanouie et solidaire** ».

L'analyse du degré d'intégration de l'agenda 2063 dans les plans, projets, programmes et politiques/stratégies de la commune est effectuée au moyen de l'outil d'évaluation intégrée rapide dont la synthèse figure au tableau 1 en annexe 2. Il découle de cette analyse que les différents plans, politiques et stratégies de développement de la commune sont en lien avec pratiquement l'ensemble des sept (07) aspirations de l'agenda 2063. Les principales priorités en la matière concernent le développement économique et sociale, la bonne gouvernance et la mobilisation des ressources propres, la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement.

En effet, sur les huit (08) documents de planification de la commune ayant servi d'analyse, le niveau de prise en compte des aspirations de l'agenda 2063 découlant de l'analyse rapide intégré se présente comme suit :

- deux (02) documents à savoir le Plan de Développement Communal 3^{ème} génération (PDC3) et le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC) intègrent six (06) des sept (07) aspirations de l'agenda 2063. L'unique aspiration non implicitement prise en compte est l'aspiration 2 « Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la renaissance africaine » ;
- trois (03) documents à savoir le plan triennal de mobilisation des ressources domestiques de la Commune de Bassila, le plan communal de développement agricole (PCDA) 2020-2024 et la stratégie communale de promotion de l'emploi

de la commune de Bassila prennent en compte trois (03) des sept aspirations de l'Agenda 2063 ;

- le plan triennal de mobilisation des ressources domestiques de la commune intègre deux aspirations majeures dont l'aspiration 1 « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » et l'aspiration 7 « Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale » ;
- les deux documents restants sont en lien avec l'aspiration 1 de l'agenda 2063 relative à une Afrique fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.

Tous les documents de planification communale consultés s'arriment d'une manière ou autre les deux agendas. Certains mieux que d'autres.

4.2. Liens entre les priorités de la commune et l'agenda 2030

Le PDC3 constitue le document d'orientation et de cadrage des actions de développement à l'endroit des communautés de Bassila durant les cinq (05) dernières années à savoir 2018-2022. Il est arrimé aux documents nationaux et internationaux de référence. Dans son ossature, le PDC3 de la Commune de Bassila est structuré à travers une vision, un objectif général, 5 axes stratégiques et 5 objectifs spécifiques. Les objectifs spécifiques ont été déclinés par la suite en des axes stratégiques de développement privilégiés. L'analyse croisée de la vision de la commune de Bassila sur cinq (05) ans, ainsi que ces axes stratégiques et objectifs avec les documents et stratégies au niveau national et international a montré une cohérence avec les différents documents de planification en particulier les ODD et plus spécifiquement avec les dix (10) cibles spatialisées de la commune. Cette cohérence du PDC3 avec les ODD est d'ailleurs confirmée avec les résultats des récents travaux d'évaluation de sa mise en œuvre.

S'agissant spécifiquement de la priorité accordée aux interventions en faveur des cibles priorisées des ODD par la commune, elle est analysée à travers le modèle d'outil d'évaluation intégrée rapide utilisé pour l'alignement des plans, stratégies et politiques existants sur les ODD. Le tableau 2 en annexe 2 présente la manière dont les cibles priorisées sont intégrées dans les stratégies locales de développement et inversement comment les politiques et stratégies locales existantes adressent les cibles priorisées des ODD.

Il découle donc de cette analyse que six (06) des dix (10) cibles priorisées de la commune sont parfaitement prises en compte dans le PDC 3. Lesdites cibles fortement intégrées dans les interventions au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

- 1.2 réduction de la pauvreté ;
- 2.1 élimination de la faim ;
- 5.5 participation de tous aux sphères de prise de décision ;
- 6.2 hygiène et à l'assainissement ;
- 8.2 niveau élevé de productivité économique et à l'emploi ;
- 15.3 gestion durable des terres, sols et des ressources naturelles.

Malgré les efforts de la commune dans la mise en œuvre des ODD, des défis subsistent en faveur du renforcement des actions sur les cibles ci-dessus et à la prise en compte des cibles restantes.

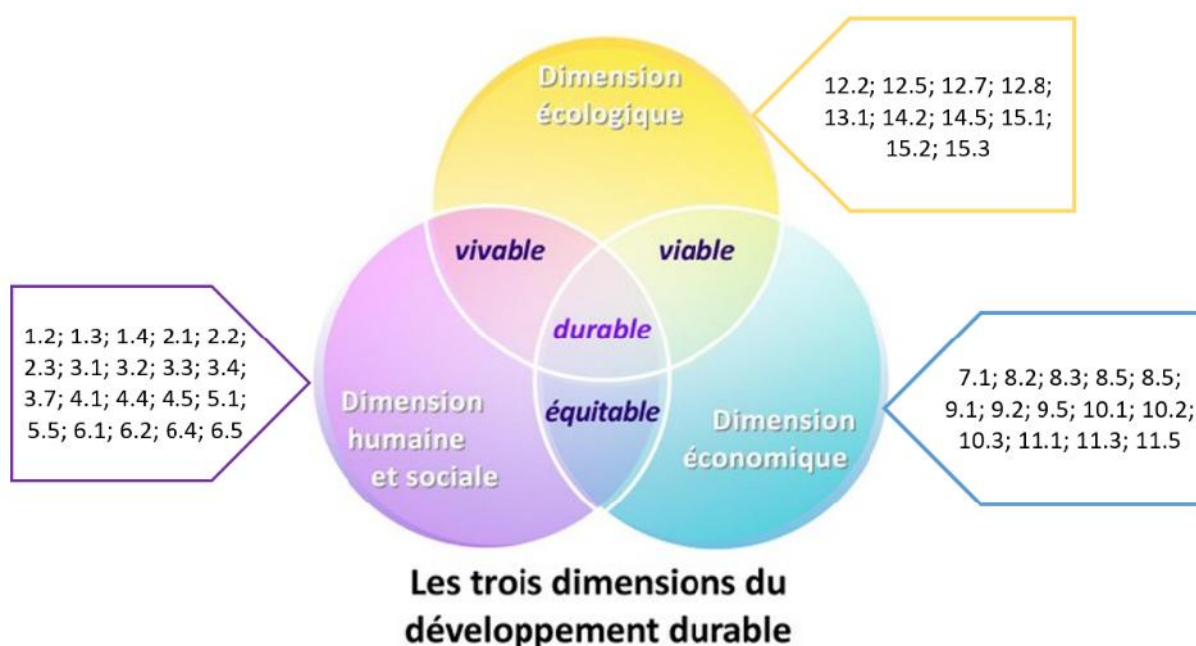
4.3. Intégration des trois dimensions et du principe de « ne laisser personne de côté »

4.3.1. Intégration des trois dimensions du développement durable

Etant donné la nature intégrée du PDC avec le programme 2030 et les politiques et stratégies au plan national, la mise en évidence de la prise en compte des trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans les interventions de la commune de Bassila, sera effectuée au moyen de la cartographie des cibles prioritaires de la commune.

En effet, l'analyse du PDC permet de constater que les programmes, projets et actions retenus intègrent parfaitement les trois (03) dimensions. Ainsi, la figure ci-dessous montre la répartition des cibles de la commune dans les dimensions du développement durable.

Figure n° 1 : Prise en compte des trois (03) dimensions du développement durable



4.3.2. Prise en compte du principe de « ne laisser personne de côté »

« Ne laisser personne de côté » est un élément essentiel du Programme 2030. Ce principe garantit que les besoins des plus vulnérables sont intégrés dans les programmes et plans de développement local.

« Ne laisser personne de côté » est une optique qui encourage la pleine inclusion des groupes les plus marginalisés de la région et constitue un rappel essentiel pour les groupes infranationaux de mettre en évidence la manière dont leurs actions traitent l'inclusion et l'inégalité et comblent les lacunes dans des secteurs aussi fondamentaux que l'éducation, la santé et dans une certaine mesure l'eau potable. Ce principe englobe les lacunes en matière d'équité qui doivent être comblées et à la manière dont les groupes à faibles revenus sont intégrés dans les prestations de services notamment sociaux.

La Commune de Bassila a mené d'importantes actions en réponse aux besoins des personnes les plus vulnérables entre 2018 et 2022. Lesdites actions menées en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (PTF, des acteurs privés, des

organisations de la société civile travaillant sur les questions de genre, des femmes, des jeunes, des hommes ainsi que des enfants).

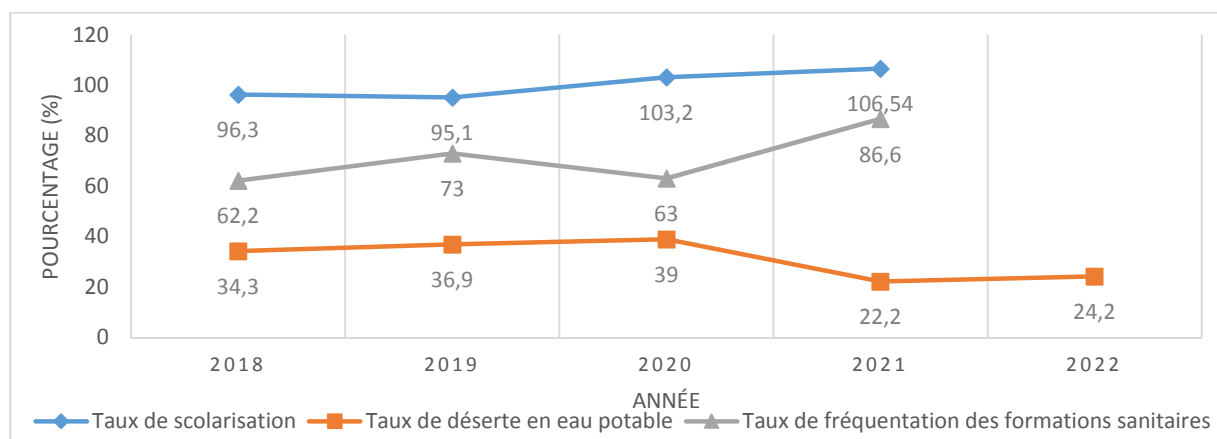
Au nombre de celles-ci, nous pouvons citer :

- l'organisation d'un forum des Jeunes ;
- la création du Comité Local d'Appui à l'Insertion ;
- le renforcement des capacités des jeunes à travers la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Territorial (PADT) sur financement de l'Union Européenne 11^{ème} FED ;
- le renforcement des capacités des jeunes à travers le projet ARZEKE financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le consortium HELVETAS-ERAD ;
- le renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs par la fondation TONY ELUMELU ;
- la mise en œuvre des filets sociaux par le projet d'Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux (ACCESS) en faveur des couches vulnérables de la commune de Bassila, etc.....

L'ensemble de ces mesures a permis d'autonomiser les jeunes hommes et femmes dans l'entreprenariat et de catalyser la croissance économique.

Malgré les efforts réalisés et d'une manière globale, le graphique ci-dessous montre l'évolution des services sociaux de base en pourcentage dans la commune. L'évolution des différentes courbes révèle que des efforts importants restent à faire pour une couverture de la population en services sociaux adéquats afin de ne laisser personne de côté.

Figure 1: Evolutions des indicateurs d'effets des services sociaux de base de Bassila



5.1. Collecte et traitement des données

La collecte des données pour l'élaboration du rapport sur l'ELV de la commune de Bassila a porté prioritairement sur les données en lien avec les dix (10) cibles prioritaires retenues par celle-ci.

Dans un premier temps, il a été question de la conception et de la validation des outils de collecte des données à exploiter. Leur conception est inspirée des outils définis dans le guide méthodologique d'élaboration des ELV conçue par la DGCS-ODD suivant les directives de la CEA ainsi que des outils traditionnels utilisés dans l'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau national. Le canevas desdits outils réalisés au moyen du tableur Excel figure au tableau en annexe 1 du rapport.

La validation des outils est intervenue au cours de la séance de travail tenue le 20 décembre 2022 avec l'ensemble des parties prenantes de la commune.

S'agissant de la collecte des données, elle s'est effectuée à travers d'une part, le remplissage des canevas de collecte au cours des séances de brainstorming et d'appropriation du processus d'élaboration des ELV avec les parties prenantes et l'Unité focale puis d'autre part, à partir des données contenues dans le rapport d'évaluation du PDC 3 et d'autres rapports d'activités de la commune de Bassila.

A la suite de la collecte des données, il a été procédé à leur traitement puis à leur analyse au moyen des graphiques montrant les différentes évolutions par cible priorisée.

5.2. Appropriation des Objectifs de Développement Durable

Le processus d'appropriation des ODD par les acteurs de la commune de Bassila s'est effectué principalement au moyen des résultats des travaux de spatialisation des cibles prioritaires des ODD réalisés en 2019 par la DGCS-ODD sur l'ensemble du territoire national ainsi que des différentes rencontres d'appropriation des cibles priorisées par l'administration communale.

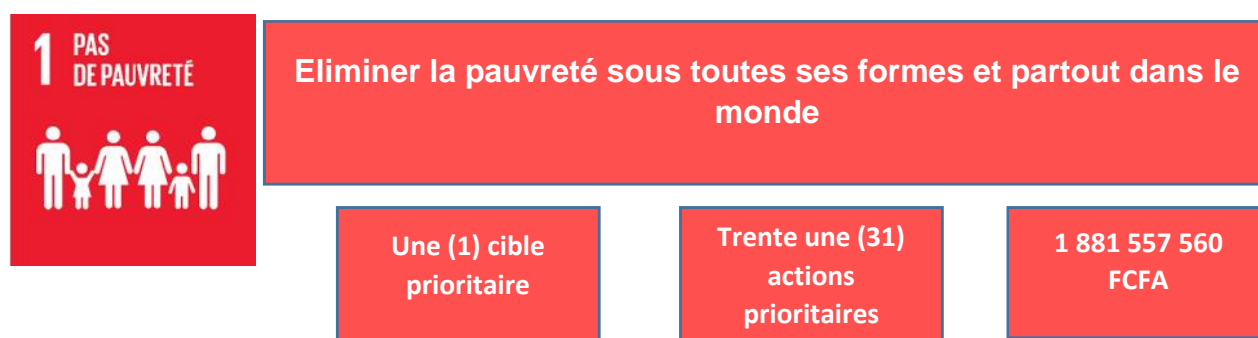
En effet, à l'issue des travaux de spatialisation des cibles prioritaires en 2019, la liste des cibles prioritaires de la commune de Bassila se présente comme il suit :

Tableau 3: Cibles prioritaires de Bassila

CIBLES PRIORITAIRES
CADRE SOCIAL
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
CADRE ECONOMIQUE
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
CADRE ENVIRONNEMENTAL
15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
CADRE INSTITUTIONNEL
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Pour faciliter l'appropriation des dites cibles au niveau communal, plusieurs séances et rencontres d'échanges ont été organisées au sein de l'administration communale. Cependant, il y a lieu de poursuivre cette appropriation puis de l'étendre à toute la population avec l'implication des parties prenantes (ONG, associations de femmes et des artisans, coopératives, faitières des producteurs, etc.).

L'analyse des progrès réalisés sur les ODD par la commune est effectuée à la lumière des évolutions relatives aux indicateurs associés aux cibles prioritaires par la commune en 2019, lors des travaux de spatialisation des cibles prioritaires des ODD au Bénin. Ces évolutions sont parfois illustrées par les principales réalisations effectuées.



Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

○ **Indicateurs** :

- Niveau de la pauvreté dans la commune de Bassila en général ;
- Pauvreté monétaire ;
- Pauvreté non monétaire

○ **Description** :

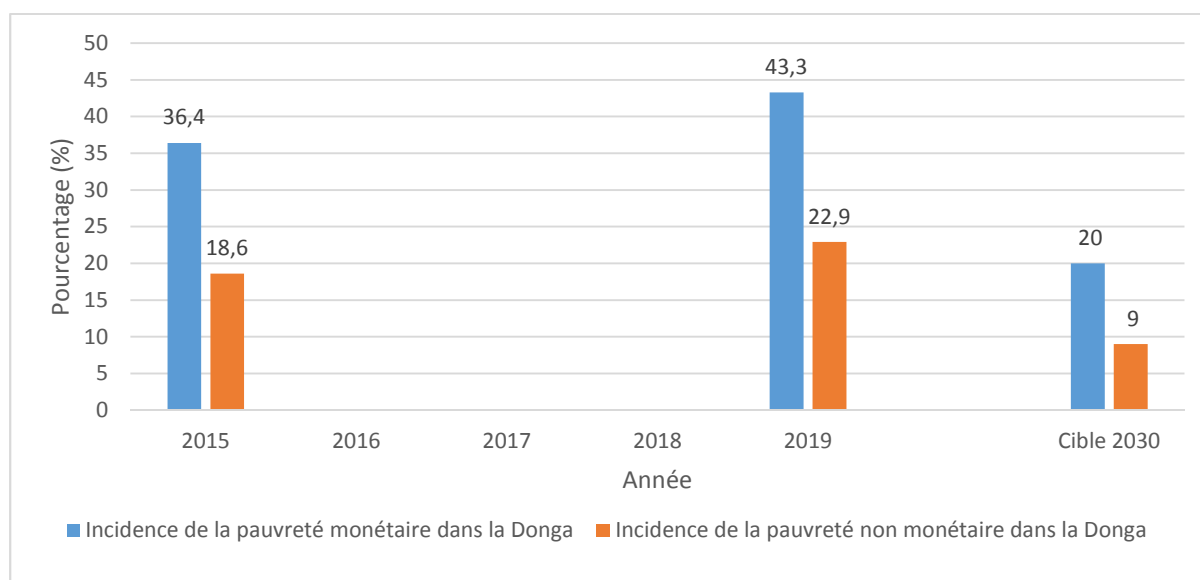
Cette cible vise à réduire de moitié au moins le niveau de la pauvreté dans toutes ses dimensions quels que soient le sexe et l'âge dans la commune de Bassila à l'horizon 2030.

Le niveau de la pauvreté dans la commune de Bassila est mesuré à travers l'indicateur « proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté » qui correspond à la population de la commune qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires. Cependant, face à la non-disponibilité des données sur la pauvreté par commune à la suite de l'enquête EHCVM 2019, il sera procédé à l'analyse de l'évolution de la pauvreté monétaire et non monétaire dans la Donga suivant les données de l'EHCVM 2019.

○ Progrès réalisés

En raison des difficultés de données sur la pauvreté, l'analyse de la situation de la pauvreté pour la commune de Bassila s'est faite avec les données disponibles au niveau du département de la Donga.

Figure 2: Situation de la pauvreté dans la Donga entre 2015 et 2019



Source : INStAD, EMICoV 2015, EHCVM 2019

Il découle du graphique ci-dessus qu'entre 2015 et 2019, la situation de la pauvreté tant monétaire que non monétaire s'est aggravée dans le département de la Donga alors qu'au plan national, il est ressorti globalement une amélioration au niveau des deux indicateurs¹. Cette évolution appelle des actions/ interventions à mettre en œuvre particulièrement par la commune de Bassila afin d'atteindre les cibles fixées pour 2030.

○ Principales réalisations entre 2018 et 2022

Les principales réalisations au cours de la période sous revue et qui ont permis d'atteindre les niveaux ci-dessus évoqués se présentent comme suit :

¹ 38,5 en 2019 contre 39,3 en 2019 pour la pauvreté monétaire puis 26,1 en 2019 contre 28,7 en 2015 pour la pauvreté non monétaire au Bénin.

- la mise en œuvre du projet ARCH (ACCESS) à travers des Transferts non conditionnels aux populations cibles. Un total d'environ 304 899 000 FCFA a été transféré à l'endroit des bénéficiaires ;
- la subvention aux commerçants et PME pour répondre aux effets de la COVID 19 ;
- la dotation en matériels et équipements pour le maraîchage aux femmes et aux groupements ;
- la structuration des filières (anacarde, riz, soja, maraîchage, apiculture).

○ **Conclusion partielle**

L'analyse des progrès réalisés au niveau de la cible 1.2 de l'ODD 1 a révélé que malgré les efforts faits par la commune pour réduire le niveau de la pauvreté au sein de la commune, d'importants défis restent à relever pour espérer atteindre les niveaux escomptés à l'horizon 2030. Toutefois, la production des données récentes désagrégées par commune permettra de cerner la situation actuelle de la pauvreté au sein de la commune au regard des actions menées. Malgré cette situation, il y a lieu d'intensifier et de renforcer des actions en faveur de la lutte contre la pauvreté dans la commune. Au nombre desdites actions, il faut :

- renforcer l'intégration des actions en faveur des couches vulnérables dans les plans et stratégies de développement de la commune ;
- identifier des mécanismes de soutien de ces couches en période de soudure et de crises ;
- mener des interventions spécifiques à l'endroit des couches vulnérables



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Deux (2) cibles prioritaires

Quarante-quatre (44) actions prioritaires

5 387 152 FCFA

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

○ Indicateurs :

- superficie des terres cultivables de la commune ;
- rendement des grandes productions agricoles de la commune ;
- incidence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans.

○ Description :

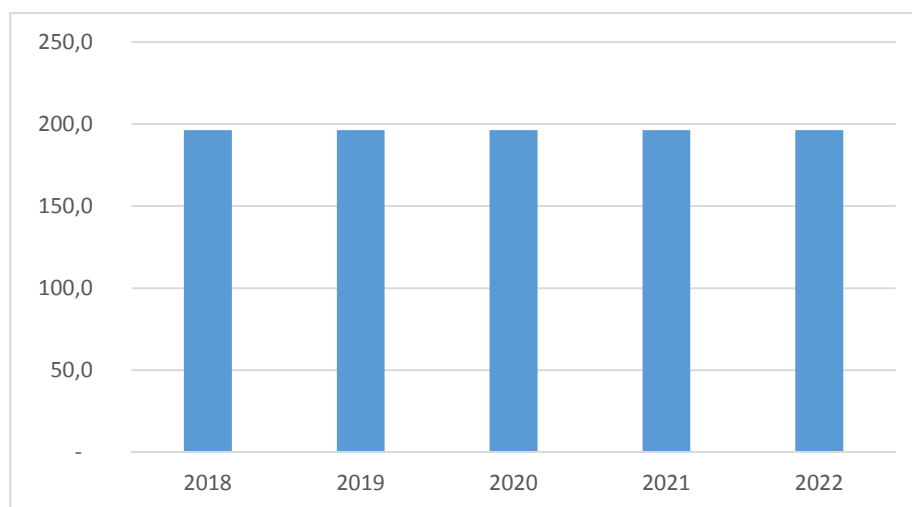
La cible 2.1 vise à éliminer à l'horizon 2030 dans la commune de Bassila, la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

La cible 2.2 vise à l'horizon 2030, à mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Les indicateurs « superficie des terres cultivables de la commune » et « rendement des grandes productions agricoles de la commune » mesurent les progrès réalisés à travers la cible 2.1 tandis que l'indicateur « Prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans » mesure les avancés en matière de lutte contre la malnutrition de la cible 2.2. Elle indique la proportion des enfants dont le poids-pour-taille est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence (modérément ou gravement émaciés) ou de ceux qui se situent à plus de trois écarts-types en dessous de la médiane (sévèrement émaciés) dans la commune.

○ Progrès réalisés

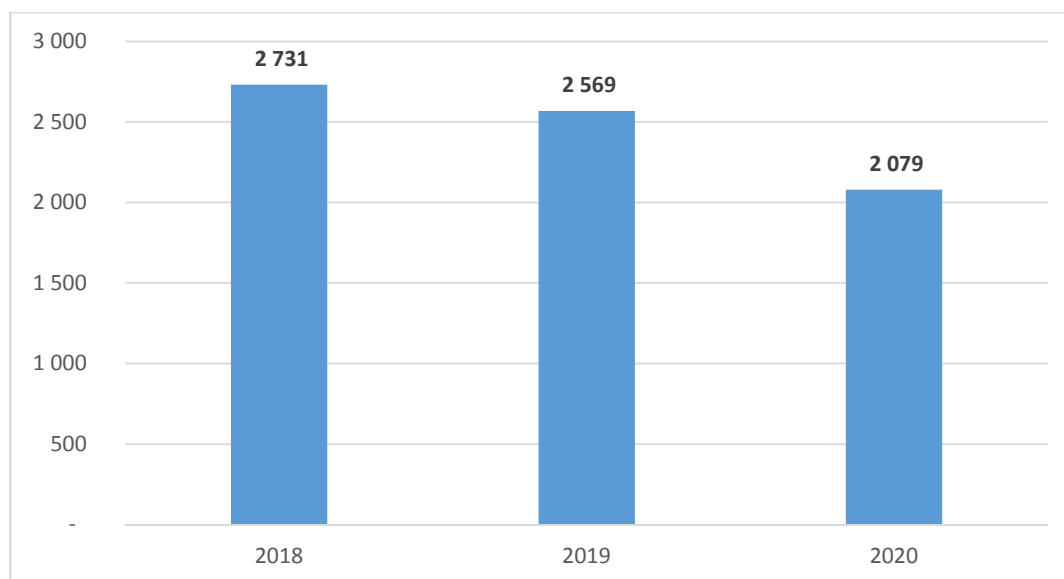
Figure 3: Superficie des terres cultivables de la commune



Source : Mairie de Bassila

La superficie des terres cultivables de la commune est demeurée constante sur la période 2018-2022. Ce qui montre que la pression exercée sur les terres cultivables de la commune est relativement modeste.

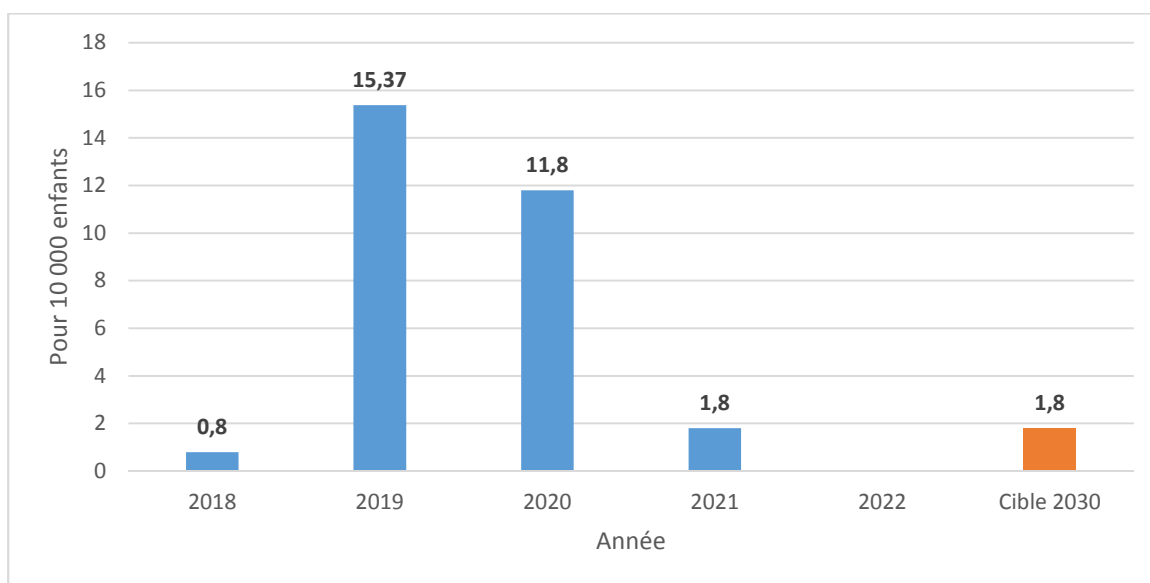
Figure 4: Rendement des grandes productions agricole de la commune



Source : Mairie de Bassila

Sur la période 2018-2020, le rendement des grandes productions agricoles de la commune de Bassila a évolué de manière décroissante en passant de 2731 tonnes en 2018 à 2079 tonnes en 2020.

Figure 5: Prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans (pour 10 000 enfants)



Source : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INStad

Entre 2018 et 2021, la prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans s'est améliorée en passant de 0,8% à 1,8% dans la commune de Bassila après le pic de 15,37% en 2019.

○ Principales réalisations entre 2018 et 2022

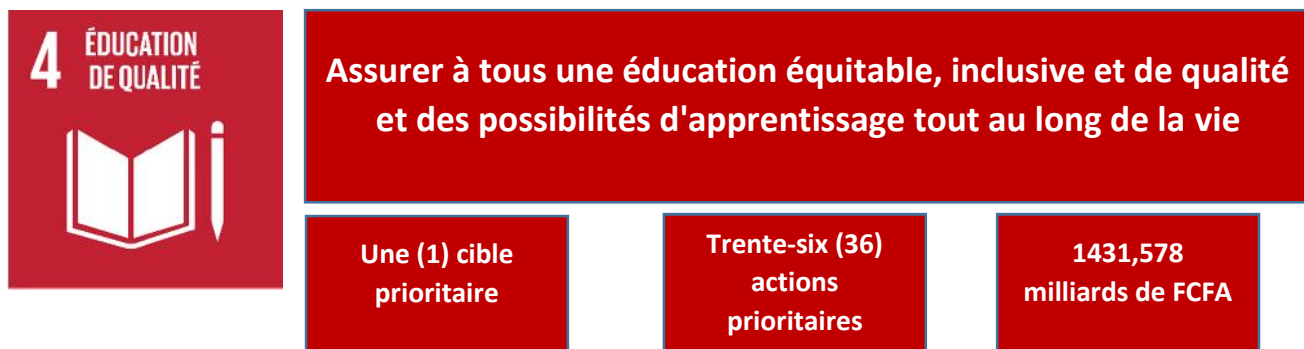
Les principales réalisations de la commune pour lutter contre la malnutrition, la faim zéro et l'insécurité alimentaire sont les suivantes :

- le renforcement de l'accès et de la consommation des aliments diversifiés au niveau des ménages ;
- le renforcement des capacités des femmes engagées pour la mise en place des jardins de case ;
- le renforcement de capacités des membres élus communaux et locaux en nutrition, santé et alimentation; le partage d'expériences des acteurs opérants dans la commune sur la nutrition; la supervision des activités des ONG en ASN ;

- la mise en place des Groupes d'Assistance en Nutrition (GAN) et du Comité de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (CSAN);
- l'organisation des émissions radios;
- la formation et la sensibilisation des ménages sur la conservation des stocks alimentaires ;
- la construction d'un magasin de stockage de 1 500 tonnes au parking de Bassila;
- la construction de 4 magasins de stockage de riz à Kikélé, Igbomacro, Bassila et Manigri Ikani ;
- la construction de 4 magasins de stockage au profit de la filière anacarde à Bassila, Nagayilé, Bodi et Manigri ;
- la construction d'une unité artisanale de transformation du manioc en produits dérivés à Nagayilé.

○ **Conclusion partielle**

Des efforts appréciables ont été réalisés dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans au sein de la Commune de Bassila. Cependant, pour maintenir le cap et assurer l'atteinte de la cible à l'horizon 2030, il faudra intensifier les actions de sensibilisation des populations notamment les femmes enceintes et les jeunes mamans sur les effets de la malnutrition chez les nouveaux nés. Même si la superficie des terres cultivables reste globalement non variable dans la commune, il est préférable de recourir à des technologies de production appropriées pour améliorer le niveau de rendement à l'hectare.



Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

○ **Indicateurs :**

- Taux brut de scolarisation dans le primaire dans la commune de Bassila.

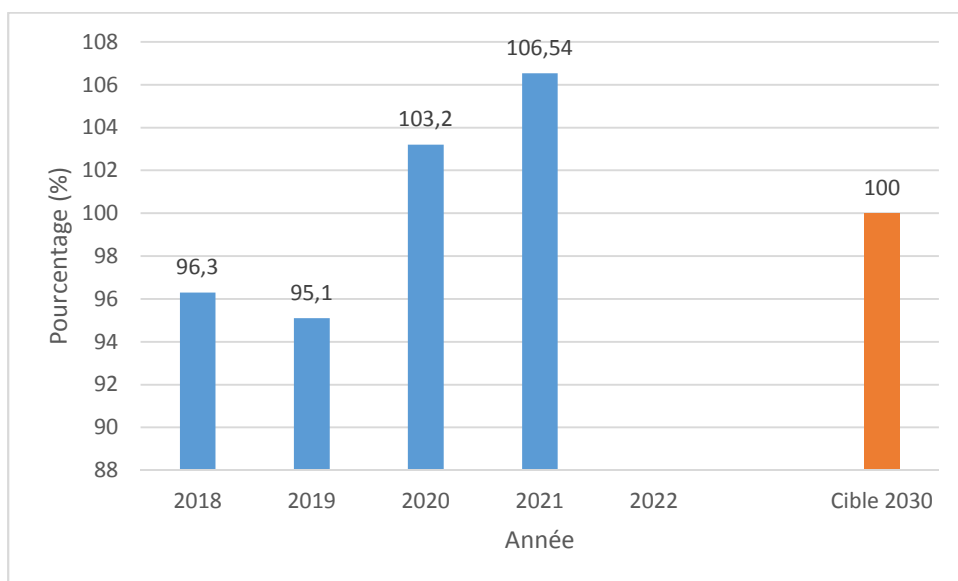
○ **Description :**

Cette cible vise à éliminer dans la commune de Bassila d'ici 2030, les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

L'indicateur « Taux brut de scolarisation dans le primaire dans la commune de Bassila » est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée dans la commune de Bassila.

○ **Progrès réalisés**

Figure 6: Taux brut de scolarisation dans le primaire



Source : DDEMP/DONGA

Sur la période 2018-2021, le taux brut de scolarisation dans le primaire dans la commune de Bassila (en année scolaire) a évolué à la hausse en passant de 96,3% en 2018 à 106,54% en 2021. De plus, cette tendance est observée pour les deux sexes.

○ **Principales réalisations entre 2018 et 2022**

Les principales réalisations de la commune en faveur de la présente cible sur la période 2018-2022 sont les suivantes :

- l'acquisition et la distribution de fournitures et de mobiliers scolaires au profit des EPP d'Akao-Lalantina, Api, Mèlè-Mèlè, Tchimongo, Aoro/C, Odokpakpo, Adjiman, et des EM de Kprèkètè et Wannou ;
- la distribution de fournitures de mobiliers scolaires (664 tables-bancs pour écoliers, tables pour maitre, bureau complet pour directeur, chaises pour maitres et visiteurs et fauteuils bourrés avec accoudoir pour directeurs) aux EPP et (256 tables pour écoliers, chaises pour écoliers, tables pour maitres,

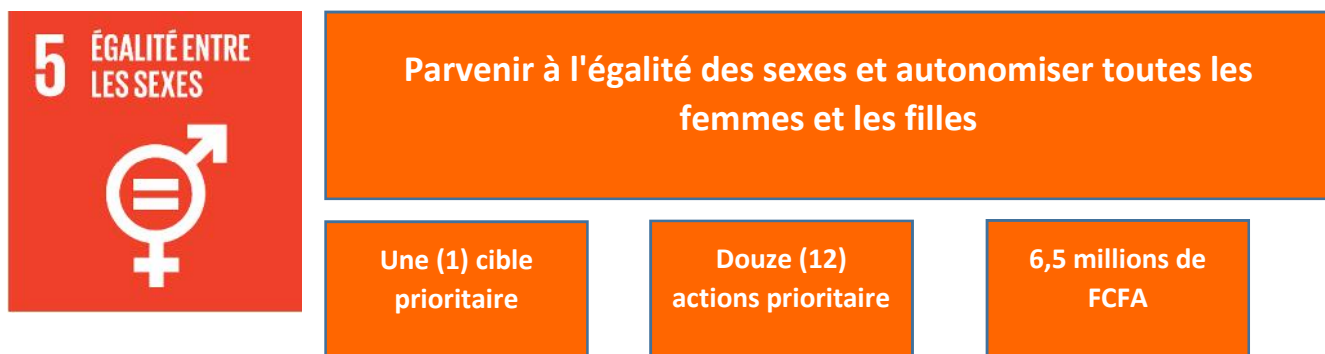
bureau complet pour directeur, chaises pour maitres et visiteurs et fauteuils bourrés aux écoles maternelles ;

- l'acquisition de 150 tables-bancs pour écoliers, 10 tables pour maîtres, 04 bureaux complets pour directeurs, 20 chaises pour maitres et visiteurs et 04 fauteuils bourrés avec accoudoirs pour directeur, 80 tables pour écoliers, 160 chaises pour écoliers ;
- la réalisation des travaux de réfection/réhabilitation des infrastructures scolaire dans la commune de Bassila ;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP d'AKAO LALATINA ;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de trois classes à l'EPP d'API ;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin + latrine à l'EPP Tchimongo ;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin + latrine à l'EPP Odokpakpo ;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin + latrine à l'EPP Aoro/C ;
- la réalisation des travaux de construction de trois (03) modules de trois (03) salles de classes avec bureau et magasins équipé, plus trois (03) modules de latrines à quatre (04) cabines au EPP camp-pionnier, biguina-Akpassa et Boli-Boli;
- la réalisation des travaux de construction de trois (03) modules de trois (03) salles de classes avec bureau et magasins, plus trois (03) modules de latrines à quatre (04) cabines au EPP Engradebou, Idi-Agao et Dengou-Tera ;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau-magasin équipé de 75 tables-bancs et 04 bureaux et un module de latrine à quatre cabines à l'EPP Itouba dans la commune de Bassila ;
- la réalisation des travaux de construction de trois modules de latrines à quatre cabines au EM Camp Pionner, Partago et Mèlè-Mèlè ;
- la réalisation des travaux de construction de deux (02) modules de deux (02) salles de classes avec bureau et magasins, plus deux (02) modules de latrines à quatre (04) cabines au EM Bayakou et Manigri;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de deux classes avec bureau et magasin plus latrine à l'EM Kprèkètè ;
- l'appui à la formation de certains lycéens de la commune de Bassila ;

- la distribution de kits et de manuels scolaires aux écoliers et les dons de livres de programme aux écoliers de l'EPP Camp pionner.

- o **Conclusion partielle**

L'indicateur lié à la cible 4.5 dans le cadre du présent rapport est au vert. Ce qui montre que les nombreuses actions menées par la commune en faveur de la cible ont porté leur fruit. Cependant, il reste à maintenir le cap afin de garantir l'atteinte du niveau fixé en 2030.



Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

- **Indicateurs :**
 - Proportion de femmes dans l'administration locale ;
 - Proportion de femmes conseillères communales dans la commune.
- **Description :**

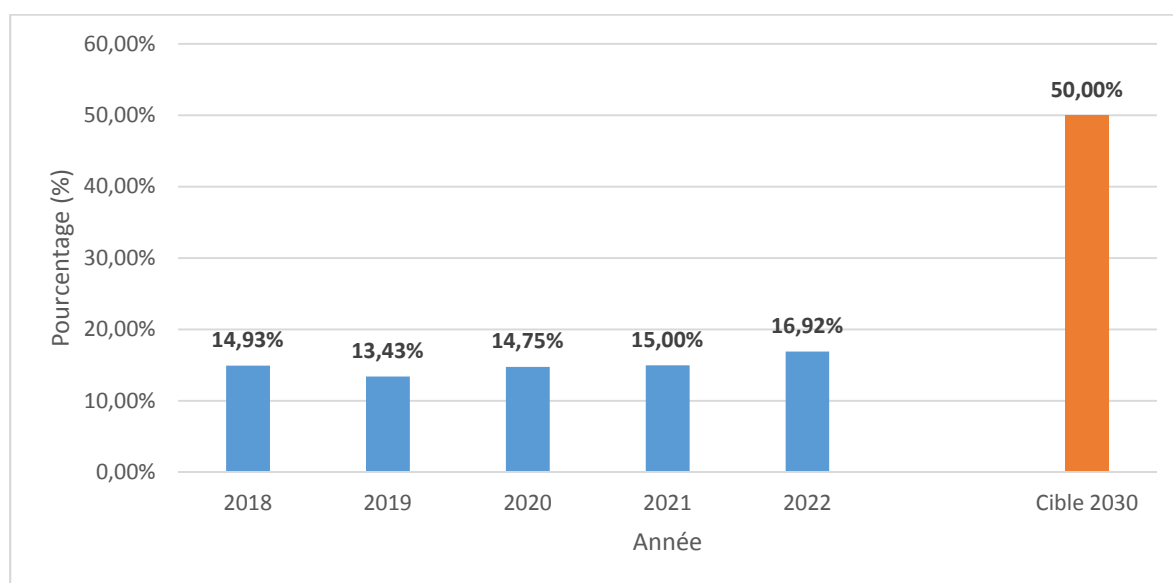
Cette cible vise à garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

L'indicateur « Proportion de femmes dans l'administration locale » est le nombre de femmes dans l'administration locale rapporté à l'effectif total dans l'administration locale. Il mesure la participation des femmes dans le fonctionnement de l'administration communale.

L'indicateur « Proportion de femmes conseillères communales dans la commune » est le nombre de femmes élues communales rapporté à l'effectif total des conseillers de la commune. Il mesure la représentativité des femmes dans le conseil communal de Bassila.

- **Progrès réalisés**

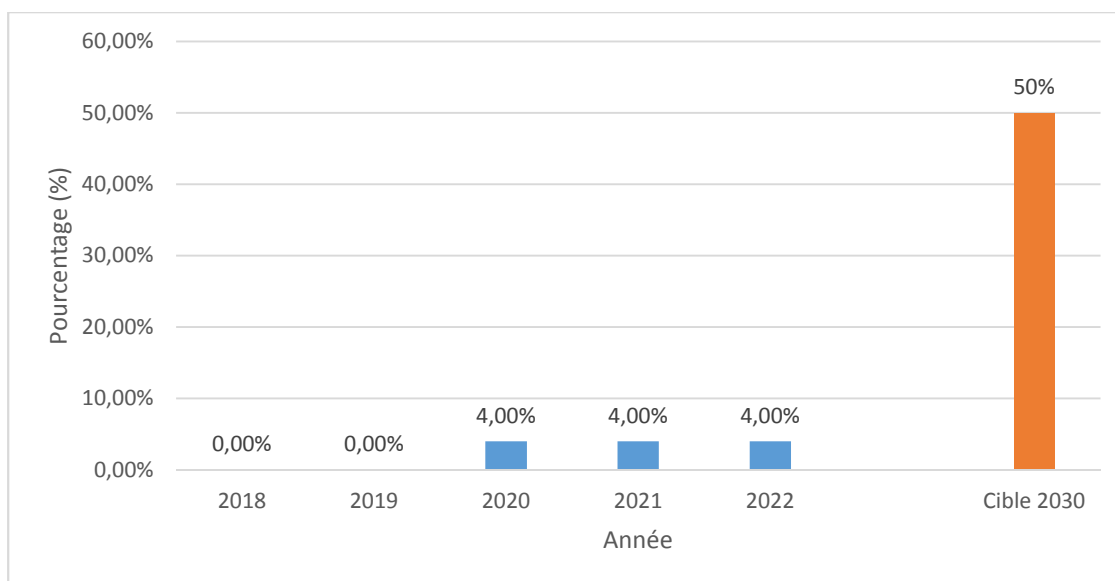
Figure 7: Proportion de femmes dans l'administration locale



Source : Mairie Bassila

Entre 2018 et 2022, la proportion de femmes dans l'administration locale a évolué. Elle est passée de 14,93% en 2018 à 16,92% en 2022. Toutefois, des efforts importants restent à effectuer pour atteindre une présence égale des deux sexes dans l'effectif des agents de l'administration communale.

Figure 8: Proportion de femmes conseillères communales dans la commune



Source : Mairie Bassila

La proportion de femmes conseillères communales est globalement faible sur la période 2018-2022. En effet, elle est établie à 4% à compter de la dernière élection communale et municipale de mai 2020. Ainsi, avec une absence totale des femmes dans le conseil communal jusqu'en 2019, une seule femme est élue conseillère sur les vingt-cinq (25) conseillers de la commune.

○ Principales réalisations

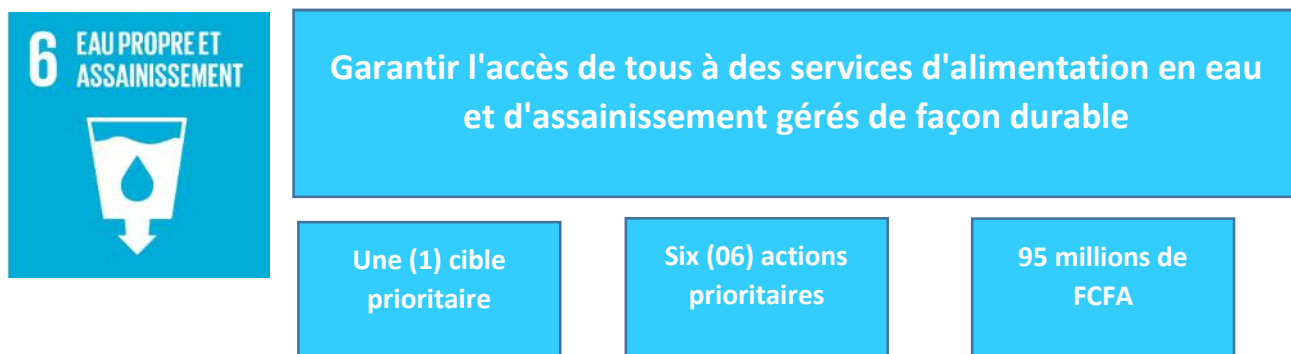
Les principales actions menées pour améliorer le niveau de la cible se présentent comme suit :

- l'organisation des émissions radio sur le genre ;
- la tenue du Groupe Thématique Genre ;
- la tenue des sessions du comité communal genre ;
- l'organisation de la Journée Internationale de la Femme ;
- l'organisation des émissions radio sur l'importance de la participation citoyenne ;
- la participation des populations aux sessions du conseil communal ;

- la tenue de diverses séances de reddition de compte dans tous les arrondissements par secteur (éducation agriculture, santé, mobilisation des ressources etc) ;
- l'organisation des émissions radio et diverses sensibilisations sur l'implication des femmes aux séances de prise de décisions ;
- la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions (divers comités communaux d'élaboration des documents de planification communale tel PAD, PDC, budget etc), groupes thématiques, audits FADeC etc ;
- la mise en œuvre des actions pour susciter les candidatures des femmes lors des élections communale, locale, législative ;
- la mise en œuvre du programme de soutien aux initiatives féminines dans le cadre de la COVID 19 ;
- la tenue du cadre de concertation sur le genre .

○ **Conclusion partielle**

Un léger progrès est enregistré au niveau des deux indicateurs utilisés pour apprécier l'évolution de cette cible. Laquelle évolution montre un début de la prise de conscience tant dans l'administration communale qu'au rang des femmes de la commune en ce qui concerne l'implication des deux sexes dans les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.



Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

○ **Indicateurs :**

- Nombre total de toilettes ou latrines publiques fonctionnelles dans la commune ;
- Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte (ONG, agence, société d'Etat ou structure privée de pré collecte,) des ordures
- Niveau de mise en œuvre du PHAC ;
- Taux de desserte en eau potable.

○ **Description :**

Cette cible vise à assurer dans la commune de Bassila, l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

L'indicateur « Nombre total de toilettes ou latrines publiques fonctionnelles dans la commune » renseigne sur l'état de fonctionnalité des toilettes ou latrines publiques au sein de la commune.

L'indicateur « Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte (ONG, agence, société d'Etat ou structure privée de pré-collecte,) des ordures » renseigne sur

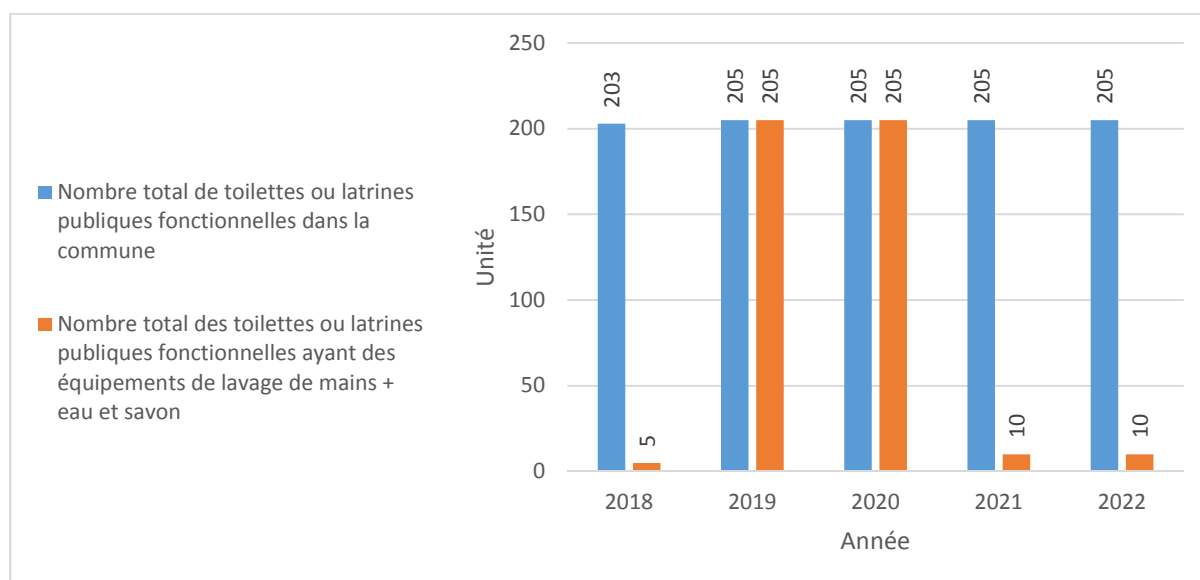
la couverture des villages et quartiers de villes de la commune par des structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures.

Le niveau de mise en œuvre du PHAC indiqué plan d'hygiène et d'assainissement.

Le taux de déserte en eau potable donne la proportion de la population de la commune desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

○ Progrès réalisés

Figure 9: Evolution du nombre de toilettes publiques et laves main dans la commune



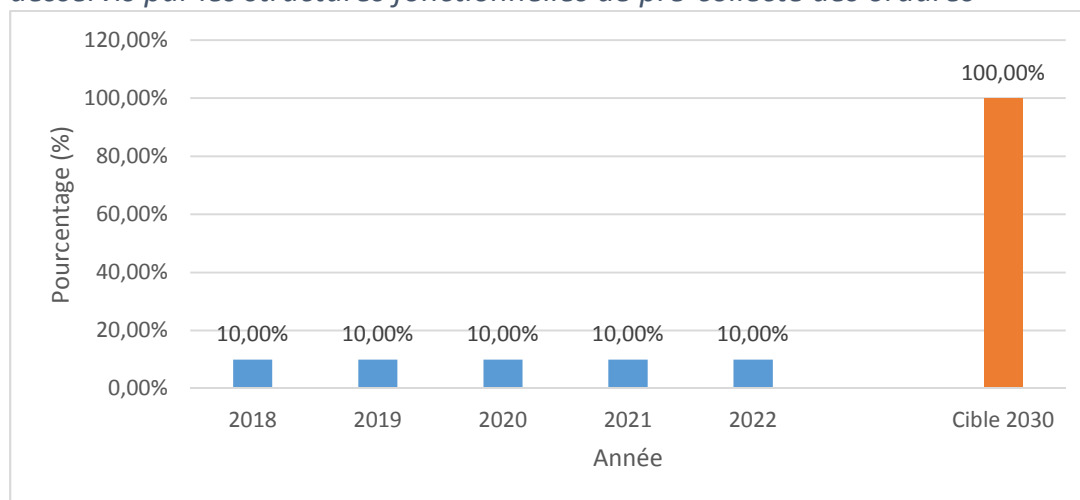
Source : DDEM/DONGA

Le graphique ci-dessus montre que depuis 2018, le nombre total de toilettes ou de latrines publiques fonctionnelles dans la commune annuellement, est en moyenne d'environ 205. Cependant, l'équipement des dites toilettes par des dispositifs de lavage de mains à l'eau et savon n'est pas permanent. En effet, hormis les années 2019 et 2020 au cours desquelles le dispositif de lavage de main est maintenu fonctionnel au niveau de toutes les toilettes ou latrines publiques, il est à noter un dysfonctionnement en ce qui concerne le maintien en état de fonctionnalité des équipements de lavage de main à l'eau et au savon

au sein de la commune. Par ailleurs, la période a été une période de forte prévalence de l'épidémie de la Covid-19 au Bénin.

Ainsi, cette situation n'est pas de nature à favoriser l'offre ou le maintien des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, par conséquent, l'atteinte de la cible. Il y a donc lieu de prendre les mesures adéquates non seulement pour accroître l'offre des toilettes ou latrines publiques avec des équipements de lavage de mains à l'eau et au savon en bon état de fonctionnalité permanente au sein de la commune.

Figure 10: Proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures

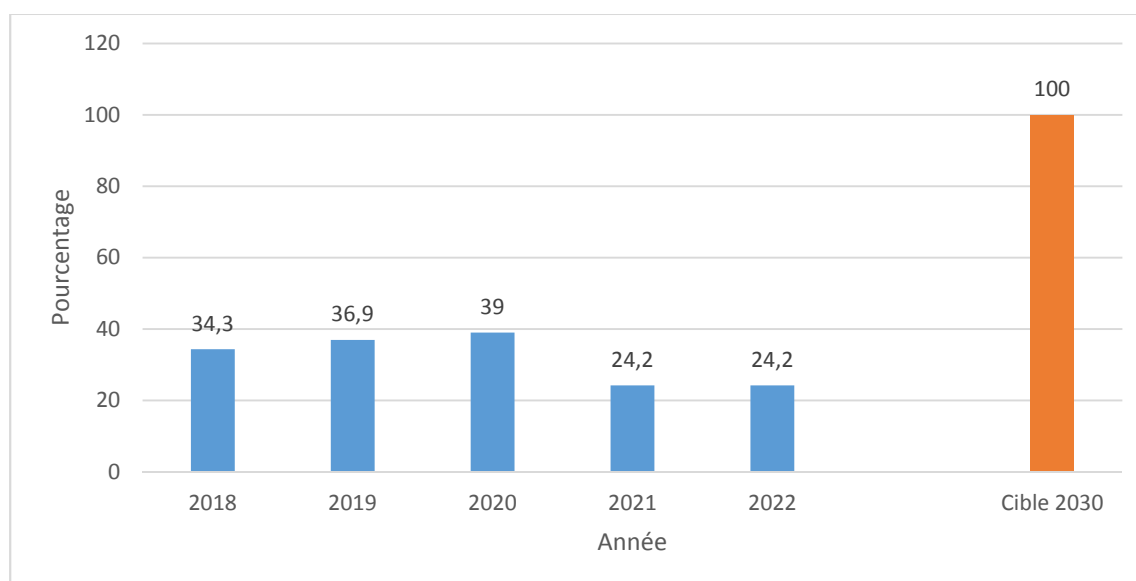


Source : Mairie Bassila

Sur la période 2018-2022, la proportion de villages et quartiers de ville de l'arrondissement central desservis par les structures fonctionnelles de pré-collecte des ordures est de 10%. D'où la nécessité de mettre en œuvre des actions pour couvrir en plus des populations de l'arrondissement central et les autres arrondissements de la commune.

S'agissant de la couverture universelle en eau potable qui est une priorité du Gouvernement, la situation est loin d'être reluisante.

Figure 11: Taux de desserte en eau



Source : DDEM/Donga

Le taux de desserte en eau potable de la commune de Bassila n'a pas été stable sur la période 2018-2022. En effet, de 34,3% en 2018, il est établi à 36,9% et 39% respectivement en 2019 et 2020. A partir de 2021, il a amorcé une baisse pour atteindre le niveau de 24,2% en 2021 et 2022. Ce qui appelle des actions de lobbying urgentes de la part de l'administration communale à l'endroit de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural.

○ Principales réalisations entre 2018 et 2022

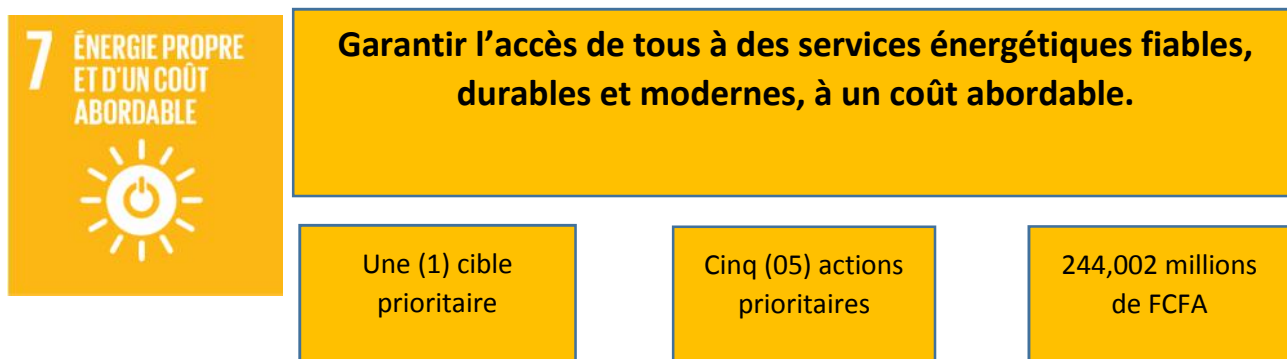
Les principales réalisations en faveur de cette cible sur la période 2018-2022 se présentent comme suit :

- la réalisation de 52 latrines familiales à Kikélé et Kikélé- Lopka ;
- l'acquisition de DLM au profit des écoles de la commune ;
- la réalisation des latrines privées et diverses séances de sensibilisation ;

- la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création de la filière de gestion des déchets solides ménagères dans la commune de Bassila ;
- la construction des incinérateurs au profit des centres de santé ;
- l'organisation des séances de sensibilisation et d'émissions radio sur l'adoption des bonnes pratiques d'assainissement et d'hygiène d'émission radio.

- **Conclusion partielle**

En somme, les signaux sont au rouge au niveau de quelques indicateurs permettant de mesurer les progrès en faveur de la cible 6.2 au niveau de la commune. D'où la nécessité de prendre des mesures urgentes pour inverser la tendance en vue de l'atteinte de la cible à l'horizon 2030.



Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

○ **Indicateurs :**

- Proportion de la population ayant accès à l'électricité ;
- Taux d'électrification de la commune.

○ **Description :**

Cette cible vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable à l'horizon 2030.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité est le pourcentage de la population qui utilise l'électricité provenant de l'une des sources suivantes : courant SBEE, groupe électrogène et l'énergie solaire.

Le taux d'électrification de la commune correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale de la commune.

○ **Progrès réalisés**

En raison de l'indisponibilité des données statistiques notamment désagrégées au niveau des indicateurs ci-dessus cités, il n'a pas été facile d'appréhender les progrès réalisés au niveau de cette cible dans la commune.

○ Principales réalisations entre 2018 et 2022

Les principales réalisations en faveur de cette cible sur la période 2018-2022 se présentent comme suit :

- la réalisation des travaux d'acquisition et l'installation de lampadaires solaires dans la commune de Bassila (Arrondissement de Pénessoulou) ;
- la réalisation des travaux d'acquisition et l'installation de lampadaires solaires dans la commune de Bassila (Arrondissement d'Alédjo) ;
- l'acquisition et l'installation de cent (100) lampadaires solaires dans les arrondissements de Bassila et Manigri ;
- l'éclairage de 10 centres de santé par l'énergie photo voltaïque.

○ Conclusion partielle

L'indisponibilité des données statistiques désagrégées n'a pas permis d'appréhender les progrès réalisés au niveau de cette cible. Toutefois, des actions majeures sont effectuées et menées sur la période sous revue pour faciliter l'accès des populations à l'électricité.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Une (1) cible prioritaire

Actions en lien avec celles de la 1.2

Coût pris en compte dans la cible 1.2

Cible 8.2 : D'ici à 2030, parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

○ **Indicateurs :**

- Nombre d'emplois lucratifs recensés (par types de secteurs d'activités) ;
- Ressources propres de la commune par habitant ;

○ **Description :**

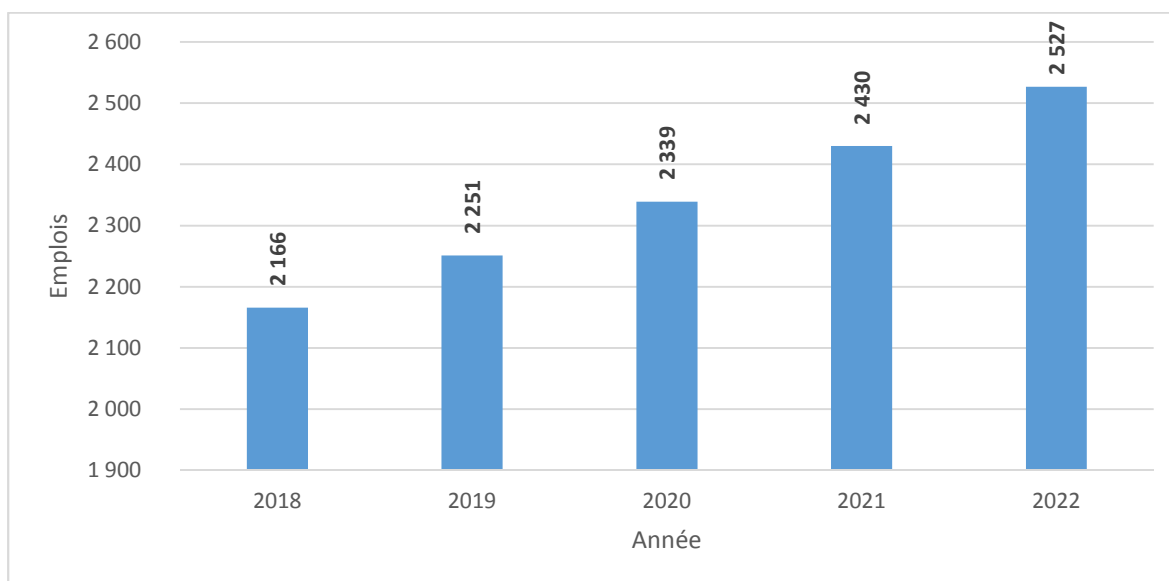
Cette cible vise un accroissement de la productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

Le nombre d'emplois lucratifs recensés est le dénombrement des emplois créés annuellement par secteurs d'activités dans la commune. Il renseigne sur l'évolution des emplois créés dans la commune.

Les ressources propres par habitant sont les moyens purs de la commune qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s'engager dans un processus de développement autonome.

○ Progrès réalisés

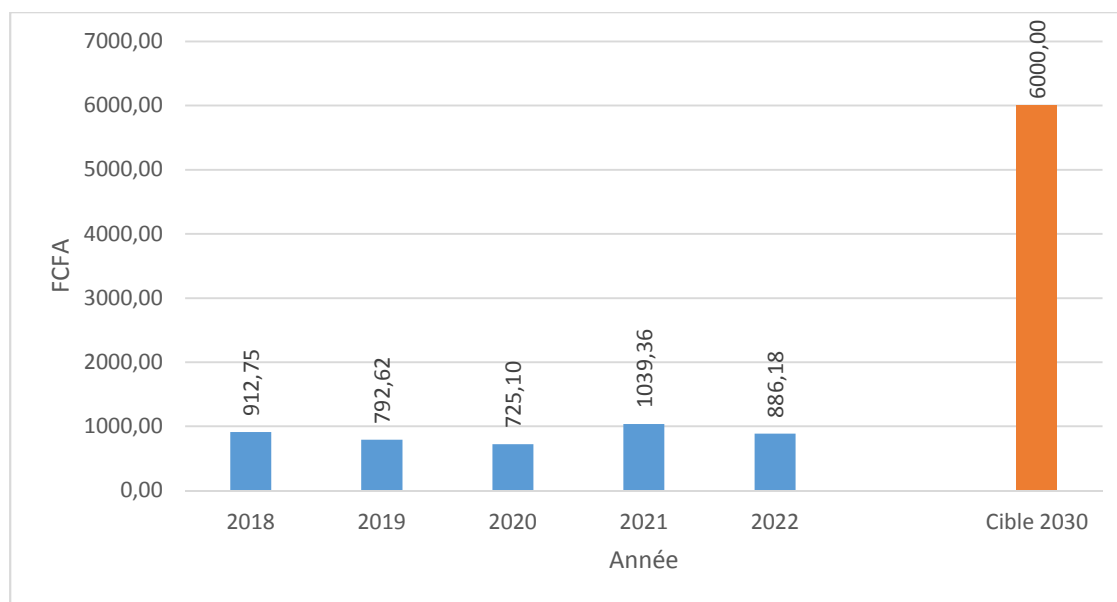
Figure 12: Nombre d'emplois lucratifs recensés (par types de secteurs d'activités)



Source : Mairie de Bassila

Le nombre d'emplois lucratifs recensés, tous secteurs d'activités confondus, est en progression entre 2018 et 2022 dans la commune de Bassila. En effet, estimé à 2166 en 2018, les emplois dans la commune ont connu une évolution à la hausse pour s'établir 2527 emplois en 2022. Le secteur agricole est celui qui concentre la majeure partie des emplois créés. Ce secteur est suivi de celui du commerce (nécessité de décomposer les emplois par secteur d'activités).

Figure 13: Ressources propres de la commune par habitant



Source : Mairie de Bassila

Les ressources propres de la commune ont connu une évolution erratique entre 2018 et 2022. En effet, de 2018 à 2010, les ressources propres de la commune par habitant ont baissé de 912,75 FCFA à 725,10 FCFA. Mais en 2021, cet indicateur a enregistré une hausse pour s'établir à 1039,36 FCFA avant de connaître à nouveau, une baisse pour s'établir à 886,18 FCFA. Le plus haut niveau de cet indicateur qui est donc de 1039,36 FCFA enregistré en 2021 demeure largement en dessous de la cible de 6000 FCFA attendue en 2030.

○ Principales réalisations entre 2018 et 2022

Les principales réalisations en faveur de la cible 8.2 sur la période 2018-2022 se présentent comme suit :

- la création d'un forum de renforcement des capacités des jeunes sur l'entreprenariat ;
- l'organisation des séminaires de renforcement des capacités des jeunes

- **Conclusion partielle**

Sur les deux indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés autour de la cible 8.2, il est à noter que le nombre d'emplois lucratifs dans la commune est dans une dynamique ascendante. Cependant, le faible niveau actuel de diversification, de modernisation technologique et le manque d'innovation dans le secteur agricole à forte intensité de main d'œuvre dans la commune ne garantit pas l'atteinte du niveau de productivité économique suffisante pour l'atteinte de la cible. D'où la nécessité d'engager des mesures fortes pour renforcer la tendance.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Une (1) cible prioritaire

Sept (07) prioritaires

Non estimé

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

○ **Indicateurs :**

Surface de terre dégradée en proportion de la surface communale

○ **Description :**

Cette cible vise à mieux protéger notre écosystème en mettant l'accent sur la lutte contre la désertification, la restauration des terres et des sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, par des techniques de gestion durable des terres. Elle vise aussi un monde sans dégradation des sols.

○ **Progrès réalisés**

En raison de l'indisponibilité des données désagrégées relativement à cet indicateur, l'analyse de l'évolution des progrès de la cible n'a pu être effectuée.

○ **Principales réalisations**

Plusieurs actions ont été mises en œuvre au cours des cinq dernières années en faveur de la cible 15.3 dans la commune. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

- le reboisement en vue de l'installation d'une forêt communale de 15 hectares à N'borko par la CoFORMO ;

- l'entretien et le regarnissage de 200 hectares dont 150 à Touram et 50 à Kprèkètè par le PAGEFCOM 2 ;
- la création de 20 hectares des plantations dans 20 écoles de la commune de Bassila par le PAGEFCOM 2 ;
- la formation des producteurs sur l'agroforesterie et les techniques de gestion durable des terres ;
- l'équipement de femmes de Wannou en unité de transformation d'amende de karité ;
- l'organisation des séances de sensibilisation sur les textes régissant la gestion des forêts en République du Bénin ;
- l'animation des émissions radio et télévision sur l'aménagement et la gestion durable des ressources forestières.

○ **Conclusion partielle**

Malgré la non-disponibilité des données pour mesurer les progrès, la commune mène d'importantes actions en faveur de la préservation et de la restauration de l'écosystème terrestre.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Une (1) cible prioritaire

Cinq (05) actions prioritaires

136,065 millions de FCFA

Cible 16.2 : D'ici à 2030, mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

○ **Indicateurs** :

Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours de l'année précédente.

○ **Description** :

Cette cible vise à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violences et de tortures dont sont victimes les enfants dans la commune de Bassila à l'horizon 2030.

L'indicateur « Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours de l'année précédente » est égal au ratio du nombre d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant l'an passé, par le nombre total d'enfants de 1 à 17 ans dans la commune.

○ **Progrès réalisés**

En raison de l'indisponibilité des données désagrégées relativement à cet indicateur, l'analyse de l'évolution des progrès de la cible n'a pu être effectuée.

○ **Principales réalisations.**

Plusieurs actions ont été menées au cours des cinq dernières années en faveur de la cible 16.2 dans la commune. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

- la vulgarisation du Code des Personnes et de la Famille et du Code sur les conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin ;
- la sensibilisation sur la maltraitance des enfants et des filles, les violences sur les femmes et filles, les grossesses en milieu scolaire ;
- le parrainage de 236 enfants orphelins ou en situation difficile ;
- la distribution de kits scolaires aux enfants orphelins ou en situation difficile ;
- la mise en service de l'orphelinat de Bassila ;
les sensibilisations sur les violences basées sur le genre et son impact sur le développement de la petite enfance.

○ **Conclusion partielle**

Malgré la non disponibilité des données pour mesurer les progrès de la cible, la commune mène plusieurs actions en vue de mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violences et de tortures dont sont victimes les enfants.

Tableau 4: Niveau de performance des cibles prioritaires associée au couleur

CIBLES PRIORITAIRES	Niveau d'atteinte de la cible
CADRE SOCIAL	
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	
CADRE ECONOMIQUE	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	
CADRE ENVIRONNEMENTAL	
15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	
CADRE INSTITUTIONNEL	
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	

	Défis majeurs
	Défis importants
	En voie d'atteinte
	Informations non disponibles

7.1. Principaux messages clés du rapport

Cette première édition du rapport sur les Examens Locaux Volontaires de la commune de Bassila a abouti aux principaux messages clés ci-après :

- **Message n°1 : « Sonnons l'alarme »**

Il faut vraiment sonner l'alarme, parce que la trajectoire dans laquelle se trouve actuellement la commune Bassila en matière de mise en œuvre des cibles prioritaires, ne nous garantit absolument pas de pouvoir atteindre nos 10 cibles prioritaires en 2030. Sur plusieurs plans, la trajectoire est dans le mauvais sens, nous régressons, nous nous éloignons des niveaux fixés pour chacune desdites cibles au lieu de nous en approcher.

- **Message n°2 : « Concentrons-nous davantage sur les 10 cibles spatialisées au niveau de la commune »**

Le deuxième message, qui est la contrepartie optimiste de cette alarme pessimiste, est que dans l'état actuel de notre commune, dans notre contexte socio-économique et environnemental, si nous en avons la volonté, il est possible d'entraîner l'ensemble des parties prenantes dans le sens de la trajectoire du développement durable et de se rapprocher davantage voir atteindre nos cibles en 2030. Mais pour cela, il faut travailler à maximiser les synergies entre les actions prioritaires de la commune. Par exemple, on sait très bien que si on améliore l'accès à l'éducation des jeunes filles (cible 4.5), cela a des effets non seulement sur l'ODD lié à l'éducation, mais aussi sur de très nombreux autres, en termes d'amélioration de la santé (2.2 et 6.2), d'amélioration de la contribution des femmes au marché du travail et à la productivité (cibles 1.2 et 8.2) et bien sûr, en termes d'égalité de genre entre les femmes et les hommes (cible 5.5).

- **Message n° 3 : « Améliorons nos stratégies de mobilisation des ressources »**

Le troisième message important qui découle des deux précédents, est que si on veut arriver à faire bouger la trajectoire pour aller dans le sens de nos cibles spatialisées, il va falloir mobiliser des millions et financer les actions à fort impact ODD.

- **Message n°4 : « Mobilisons-nous pour renforcer la résilience en faveur des cibles spatialisées par notre commune »**

Et puis le quatrième message, parce que c'est la première fois qu'on laisse totalement carte blanche aux communes d'élaborer leur rapport sur l'Examen Local Volontaire afin de rendre compte de leur progrès en matière des ODD. Cela parce qu'en définitive, tout se joue au niveau local, au niveau des territoires, au niveau des communes où chacun d'entre nous vit sa vie quotidienne, son travail quotidien. Il faut adapter ce savoir pour construire des trajectoires concrètes de développement durable dans lequel chaque communauté, chaque collectivité, chaque famille, chaque individu peut s'investir personnellement et apporter sa contribution à la réalisation de nos actions prioritaires dans l'atteinte des ODD.

7.2. Diffusion du rapport

La commune de Bassila se propose de diffuser les conclusions de ce processus à travers la radio locale, des rencontres de sensibilisation des parties prenantes et les réseaux sociaux pour partager son expérience d'examen local volontaire. Ceci prendra la forme d'échanges non seulement autour des messages clés mais également du mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des cibles prioritaires de la commune.

Par ailleurs, le thème central du Forum National sur les ODD (FNODD) ne sera pas également occulté. Ledit thème est intitulé : ***Renforcer la résilience pour accélérer l'action locale en faveur des ODD.***

Dans la dynamique de consolidation des acquis de ce processus, la Commune de Bassila a prévu la mise en place d'un dispositif de suivi des recommandations du rapport d'Examen Local Volontaire. Ce dispositif sera conduit par le service en charge de la planification pour un suivi rigoureux des progrès et l'insertion des ODD dans tous les documents de planification au niveau de la commune.

8.1. Résultats et suivi

Le plan de suivi sera adossé au plan de suivi du PDC4. Sous hypothèse que le PDC 4 prenne en compte suffisamment les 10 cibles spécialisées dans la Commune de Bassila.

Il est à souhaiter que celui-ci repose sur un rapportage trimestriel systématique des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités à fort impact ODD planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PDC. Le suivi et l'évaluation sont basés sur un système de mesure de performance des programmes et de l'administration communale, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés.

Au démarrage de la mise en œuvre du PDC4, on pourra mettre en place le système d'information et élaborer le plan intégré de suivi-évaluation qui précisera les différentes activités de suivi-évaluation dont celles de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD dans la commune.

Le dispositif devra générer des informations pertinentes sur les performances de la mise en œuvre du PDC et renseigner sur l'évolution des cibles prioritaires. L'analyse périodique desdites informations permettrait de proposer, en cas de besoin, des ajustements d'objectifs et/ou de stratégies.

8.2. Conclusion et prochaines étapes

L'examen local volontaire dans la commune de Bassila s'est avéré être une tâche contraignante à cause de la non-disponibilité des données. Il est à noter que la mise en œuvre du Plan de Développement Communal en général et que l'accompagnement des partenaires constituent à différents égards la mise en œuvre des ODD.

Au terme de la mission, il est constaté que le niveau d'implication des parties prenantes pour la mise en œuvre des ODD est relativement faible. Toutefois, les recommandations suivantes sont formulées :

- partager des connaissances et faire participer des différentes couches de la société à la planification et la mise en œuvre du développement local ;
- tenir des revues périodiques axées sur les 10 cibles spatialisées de la commune ;
- veiller à l'intégration plus approfondie et complète des dix cibles spatialisées de la commune au cours de l'élaboration du PDC 4 ;
- tirer parti du pouvoir du secteur privé pour le développement local et la mise en œuvre des projets et programmes contenus dans le PDC4 ;
- mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation, complété par un système d'information intégré ;
- renforcer la coordination des interventions de développement durable par tous les acteurs.

Annexe 1 : Questionnaires et canevas de collecte des données**Questionnaire pour les Partenaires Techniques et Financiers**

Quels sont les programmes / projets dans lesquels vous intervenez ?

Quels sont les cibles et les indicateurs des ODD visés par chaque programme/ projet ?

Programme	Période	Cible de l'ODD	Actions s'adapter	Résultats attendus	Résultats majeurs
					Un rendez-vous

Les documents de projet, les plans d'action, les rapports d'évaluation, etc.

Questionnaire pour les OSC

1. Quel est le rôle de votre association dans la promotion des ODD à Bassila ?
2. Quel est le rôle de votre association dans l'élaboration, la mise en œuvre et de suivi de la stratégie de développement de la Commune de Bassila
3. Quelles sont les activités, les cibles des ODD visés ainsi que les résultats obtenus ?
4. Êtes-vous satisfait de la participation et des activités menées par la Commune ? Oui/Non
5. Quels sont les défis dans l'exercice de vos fonctions ?

Canevas de collecte des données sur les cibles spatialisées de la commune

cibles	Indicateur	Questions possibles	2018	2019	2020	2021	2022	Cible 2030	Observations
2.2 Malnutrition	2.2 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de	a. Quel la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5							

	moins de 5 ans	ans dans votre commune ?								
--	----------------	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Annexe 2 : Tableau d'analyse de cohérence des politiques et stratégies locales avec Agendas 2030 et 2063

Tableau 1 : Mise en correspondance de l'Agenda 2063 avec les politiques et stratégies locales

Aspirations de l'Agenda 2063	Aspiration 1: Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable					Aspiration 2: Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la renaissance Africaine					Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit					Aspiration 4: Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité					Aspiration 5: Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées					Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants					Aspiration 7: Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale				
Objectifs agenda 2063	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20															
PDC III	x	x	x	x	x		x				x	x	x	X	x	x	x	x		x															

Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune	x	x	x		x		x				x	x	x	X	x	x		x			
PLAN TRIENNAL DE MOBILISATION DES RESSOURCES DOMESTIQUES DE LA COMMUNE DE BASSILA	x	x			x																x
PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PCDA) 2020 - 2024	x	x	x	x	x	x						x									x
Plan de Contingence Communal							x					x	x	X	x						

Plan d'Assainissement de la Commune de Bassila (2010 – 2015)	x	x	x	x															
Plan Sectoriel Eau Potable	x		x	x															
Politique et Stratégie Communale de Promotion de l'Emploi de la commune de Bassila	x	x		x	x														x

Tableau 2 : Outil d'évaluation intégrée rapide : mise en correspondance des objectifs de développement durable avec les politiques et stratégies locales

Domaines des politiques/pilier stratégique	ODD 1: Pauvreté	ODD 2 Faim zéro		ODD 4: Education de qualité	ODD 5: Genre	ODD 6 : Eau potable pour tous	ODD 7: Energie propre	ODD 8: Croissance et emploi	ODD 15 : Vie terrestre	ODD 16: Paix, justice et sécurité
	1.2	2.1	2.2	4.5	5.5	6.2	7.1	8.2	15.3	16.2
PDC III	X	X		X		X		X	X	
Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune	X		X			X		X	X	X
Plan triennal de mobilisation des ressources domestiques de la commune de Bassila	X	X	X	X		X	X	X		
Plan Communal de Developpement Agricole (pcda) 2020 - 2024	X	X	X		X	X	X	X	X	

CIBLE 1.2

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant (1000x)	Acteurs/Structures partenaires de mis en œuvre
1.2	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Opérationnalisation du Plan de Développement de l'Economie locale basée sur les filières agricoles porteuses	Créer des plates-formes d'innovations par CVA des filières riz, anacarde, miel, maïs, igname, manioc et le maraîchage	14000	Structuration des filières (anacarde, riz, soja, maraîchage, apiculture)	10 000	Marie, ATDA, ONG (PIED_ONG, ADRIA, VIVIA_MIEL, DEDRAS_ONG, etc),
			Assurer un meilleur accès des producteurs aux intrants, aux	115 400			

			Assurer un meilleur accès aux matières premières, aux équipements et à la maîtrise des itinéraires techniques pour l'amélioration de la qualité des produits des groupements de transformateurs	1 040	Appui à l'équipement de l'unité de transformation des pommes d'anacarde en jus	15000	MAIRIE, MAEP, FNDA, PACOFIDE, ENABEL, HELVETAS, PADA/PA, PIED_ONG
					Construction d'une unité artisanale de transformation du manioc en produits dérivés à Nagayilé	8365,655	
					Subvention de 15 tonnes de semences et intrants pour la production du maïs	4500	
					Subvention de 5 tonnes de semences pour la production du soja	1875	
					Dotation de complexe de transformation de manioc en gari aux femmes et aux groupements	3530	
					Dotation de matériels et équipements pour la fabrication de savon boule au groupement de femmes	8801	

					Dotation de matériels et équipements pour la transformation des céréales en farine/amidon		
						2920	
			Assurer un meilleur accès des commerçants aux marchés	50 000	Appui aux financements des individus et groupements pour le développement agricole	2 550	FAFIR, PASDER, PPAO, PACOFIDE
					Financement des groupements de transformation dans le cadre de la COVID19	8 875	
					Subvention pour la mise en place des semences pour le riz	2 100	

					Subvention des produits phyto sanitaires (riz + semences)	26 882	
					Subvention de semences riz + engrais	18 820	
					Subvention pour l'achat des plants polygonaux et greffes au profit des producteurs	12895	
			Développer les filières « avicole et petits ruminants »	3 750	Construction de 4 unités de transformation de volaille et 4 hangars spécifiques de vente de volaille et petits ruminants dans 4 villages (Bassila, Alédjo, Manigri et Nagayilé) +acquisition de	26045	UE/PADT

					2080 abreuvoirs dont 1040 pour volaille et 2080 mangeoires dont 1040 pour volaille puis 40 couveuses solaires de 500 œufs + mise en place de 91 coopératives dont 46 pour la volaille et 45 pour petits ruminants		
			Développer la filière halieutique	3 500			
			Aménager des bas-fonds pour la production du riz et du maraichage	435 000	Aménagement de 82,53 ha de bas-fonds pour le riz et le maraichage	179025,139	PSAAB
					Travaux d'aménagement du périmètre irrigué du site de Manigri dans la commune de Bassila	32102,3	
					Réalisation des travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué de 2,75 ha plus construction de 2 forages de débit 5m3 au	49589,612	

					moins plus château d'eau équipé d'un système solaire à Tchilima		
					Réalisation des travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué de 2,75 ha plus construction de 2 forages de débit 5m3 au moins plus château d'eau équipé d'un système solaire à Bassila	49501,118	
					Dotation de matériels et équipements pour le maraîchage aux femmes et aux groupements	856000	
			Réaliser les retenues d'eau à des fins agricoles	80 000			
			Promouvoir la production du coton bio	7 815			
		Opérationnalisation de la stratégie	Fonctionnalité de l'orphelinat	17 873	Mise en œuvre du projet ARCH (ACCESS) ; Transfert non conditionnel	304 899	CPS, ACCESS, SULZBACH_SAAR

		nationale de protection sociale			Subvention aux commerçants et PME pour répondre aux effets de la COVID 19		
					Equipement de l'orphelinat		
					Parrainage OEV	136 065	

CIBLE 2.1

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant (1000x)
	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons,	Amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la commune	Appuyer la mise en place des intrants (semences et compost) pour la promotion des jardins de case	11 960	Renforcement de l'accès et la consommation des aliments diversifiés au niveau des ménages, Renforcement des capacités des femmes engagées pour la mise en place des jardins de case, Dotation aux ménages des 30	60 792

	ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante				villages des plants de manguiers et citronniers	
			Faciliter la disponibilité de protéines animale à travers la mise en place des bacs hors sol	1 000	Renforcement des capacités des femmes engagées pour la mise en place de petit élevage	5 083
			Créer et animer le cadre de concertation sur la SAN	2 000	Renforcement de capacités des membres élus communaux et locaux en nutrition, santé et alimentation ; partage d'expérience des acteurs opérants dans la commune sur la nutrition; supervision des activités des ONG en ASN	10 166

			Former et sensibiliser les ménages sur la bonne gestion des stocks alimentaires et la planification des revenus des ménages	520	Mise en place des Groupe d'Assistance en Nutrition (GAN) et du Comité de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (CSAN); Organisation des émissions radios; Formation et sensibilisation des ménages sur la conservation des stocks alimentaires	2 551
			Construire des magasins de stockage des produits vivriers		Construction d'un magasin de stockage de 1 500 000 tonnes au parking de Bassila;	53 391, 900
					Construction de 4 magasins de stockage de riz à Kikélé, Igbomacro, Bassila et Manigri Ikani;	100 000
				60000	Construction de 4 magasins de stockage au profit de la filière anacarde à Bassila, Nagayilé, Bodi et Manigri	100 000

			Mettre en œuvre le warrantage	200		
			Appuyer la création des unités de transformation des produits agricoles en faveur des femmes	15 000	Construction d'une unité artisanale de transformation du manioc en produits dérivés à Nagayilé	8 365, 655

CIBLE 2.2.

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant (1000x)	Acteurs/Structures partenaires de mis en œuvre
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards	Amélioration de l'offre des soins de santé et de la nutrition	Construire les logements des chefs centres de santé		Travaux de construction du logement du chef poste du centre de santé de Pénélan (achèvement)	1 207, 54	FADeC affecté et non affecté, W-E ONG, Zone Sanitaire, PMASAN, DEDRAS ONG
				Travaux de construction d'une maternité à Nagayilé	29 741,27		
				Travaux de construction d'un logement du chef poste du centre de santé de Wannou	23 999,99		

			Amélioration de l'offres des soins de santé		Construction d'une paillotte au centre de santé de Pénélan dans la commune de Bassila	3 189,54		
						Acquisition de 10376 masques de protection en tissus réutilisables au profit de la commune de Bassila	5 180	
						Réhabilitation des branchements d'eau dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 (branchement et restauration du réseau d'eau dans les lieux publics : marchés, gares routières et centres de la commune	11 446	
						Acquisition de 15030 masques de protection et de 200 gels hydroalcooliques de 100	9 515	

					ML dans le cadre de la lutte contre la COVID 19		
					Réalisation et équipement du dispensaire de Kikélé	21 000	
					Extension de la salle d'hospitalisation du centre de sante + équipement (incinérateur, fosse a déchet liquide et forage d'eau) A Diépani	22 000	
			Mettre en service les formations sanitaires déjà construites	8 000	Mise en service des formations sanitaires de Kaouté, Partago, Wannou, Igbèrè, Dengou, Nioro, Kadégué, Kprèkètè, Diépani	8 000	
			Sensibiliser et diffuser des méthodes préventives en santé		Dépistage actif de la malnutrition chez les enfants	5 083	
					Mise en place des mutuelles de nutrition dans les 30 villages	2 875	

					Appui technique et financier aux mutuelles de nutrition	25 065	
					Dotation des ménages en aquatabs et déparasitant ;	11 245	
				1 000	Dotation de pèse-personne aux 30 villages	8 068	ONG, PMSAN, Mairie, Zone sanitaire
			Sensibiliser les ménages sur la construction séparée des cuisines des chambres à coucher et l'exposition des bébés à la fumée de cuisine et des ordures	1 000	Sensibiliser les ménages sur la construction séparée des cuisines des chambres à coucher et l'exposition des bébés à la fumée de cuisine et des ordures	1 000	ONG, PMSAN, Mairie, Zone sanitaire
			Réhabiliter le centre de santé d'Alédjo	50 000	Travaux de construction d'un dispensaire de type RDC simple de 9 pièces au centre de santé d'arrondissement d'Alédjo	33 883,11	ACCESS, FADeC non affecté

			Plaider pour doter les formations sanitaires et le CPS de personnel qualifié en nombre suffisant	200	Plaidorie pour la mise à disposition 10 agents au profit de la ZS	200	Mairie, Ministère sectoriels, ZS, CPS
			Construire un centre Socioéducatif au CPS	15 000	Néant	0	
			Accorder un appui technique et financier aux personnes vulnérables pour leur autonomisation	2 000	Appui technique et financier aux personnes vulnérables pour leur autonomisation dans le cadre de la lutte contre la COVID 19	4 944 400	Ministère de la Famille, CPS, ONG
			Organiser des séances de sensibilisation sur les violences faites aux filles aux femmes et aux personnes âgées	1 000	Organiser des séances de sensibilisation sur les violences faites aux filles aux femmes et aux personnes âgées		CPS, ONG, Radio communautaire, Police républicaine

			Faciliter les activités des mutuelles de la santé et de la Plateforme des Utilisateurs du Secteur de la Santé (PUSS)	3 500	Veille citoyenne sur les mauvais traitements aux patients, dénonciations et repressions		PUSS, ZS
			Faire la promotion de l'Allaitement Maternelle Exclusive et de l'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant	500	Prise en charge de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans Promotion des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant	8 066 5 065	Mairie, PMSAN,ZS, ONG
			Promouvoir les aliments locaux à forte valeurs nutritives	500	Renforcement de l'accès et la consommation des aliments diversifiés au niveau des ménages	2 035	Mairie, PMSAN, ZS, Ong
			Créer des conditions de prise en charge de la malnutrition au	250	Activités quotidiennes de la ZS		Mairie, ZS, ONG

			niveau communautaire				
			Sensibiliser les ménages sur les actions essentielles en nutrition	1 000	Renforcement de capacités des membres GAN et CSAN en nutrition, santé et alimentation ;	5 080	PMSAN, Mairie, ZS
			Surveiller la croissance de l'enfant de 6 à 59 mois		Prise en charge de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans	5 080	PMSAN, Mairie, ZS
					Suivi et promotion de la croissance des enfants de 0-23 mois		
				1 000	Dépistage actif de la malnutrition chez les enfants	500	
			Organiser les séances de démonstration culinaire au niveau communautaire	1 000	Organisation des séances de démonstration culinaire Dotation aux 30 Villages de matériels culinaire	5 080 5 080	PMSAN, Mairie, ZS

			Promouvoir la CPN précoce et continue et la PF	1 000	Activités quotidiennes de la ZS, émissions radio		PMSAN, Mairie, ZS
			Promouvoir la consommation du sel iodé	1 000	Sensibilisation sur la consommation du sel iodé	500	Chambre de commerce et d'industrie, Mairie, la ZS, PMSAN

CIBLE 4.5

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant	Acteurs/Structures partenaires de mis en œuvre
------	---------------------	---------------------------------------	-------------------------------	-----------------	-----------------------------	---------	--

	<p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>	<p>Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des populations à l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle / Facilitation l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux ressources et aux sphères de prise de décision</p>					
--	---	---	--	--	--	--	--

			Construire de nouveaux modules de classes avec latrines dans les écoles primaires et maternelles		Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP d'Akao-Lalantina, Api, Mèlè-Mèlè, Tchimongo, Aoro/C, Odokpakpo, Adjiman (Adimon) et des EM de Kprèkètè et Wannou	24 833, 100	
					Fourniture de mobiliers scolaires (664 tables-bancs pour écoliers, tables pour maitre, bureau complet pour directeur, chaises pour maitres et visiteurs et fauteuils bourres avec accoudoir pour directeurs) aux EPP et (256 tables pour écoliers, chaisettes pour écoliers, tables pour maitres, bureau complet pour directeur, chaises pour maitres et visiteurs et fauteuils bourres aux EM	24 850	

				Acquisition de 150 tables-bancs pour écoliers, 10 tables pour maîtres, 04 bureaux complets pour directeurs, 20 chaises pour maîtres et visiteurs et 04 fauteuils bourrés avec accoudoirs pour directeur, 80 tables pour écoliers, 160 chaisettes pour écoliers	11 682	
				Travaux de réfection/réhabilitation des infrastructures scolaire dans la commune de Bassila	34 888,524	
				Travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP d'AKAO LALATINA	24 395,095	
				Travaux de construction d'un module de trois classes à l'EPP d'API	18 908,538	
				Travaux de construction d'un module de trois classes avec	20 900,56	

				bureau et magasin à l'EPP de Mèlè Mèlè		
				Travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin + latrine à l'EPP Tchimongo	26 017,65	
				Travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin + latrine à l'EPP Odokpakpo	26 057,61	
				Travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin + latrine à l'EPP Aoro/C	26 000	
				Entretien du patrimoine de la commune de Bassila 2019 (Réfection d'un module de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP Frignon)	7 447,80	
				Travaux de construction de trois (03) modules de trois (03) salles de classes avec bureau et magasins équipé, plus trois (03) modules de	67 191,09	

				latrines à quatre (04) cabines au EPP camp-pionnier, biguina-Akpassa et Boli-Boli (lot1)		
				Travaux de construction de trois (03) modules de trois (03) salles de classes avec bureau et magasins, plus trois (03) modules de latrines à quatre (04) cabines au EPP Engradebou, Idi-Agao et Dengou-Tera (lot2)	66 700	
				Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau-magasin équipé de 75 tables-bancs et 04 bureaux et un module de latrine à quatre cabines à l'EPP Itouba dans la commune de Bassila	29 500	
				Travaux de construction de trois modules de latrines à quatre cabines au EM Camp	7 495,30	

				Pionner, Partago et Mèlè-Mèlè		
				Travaux de construction de clôture de 288,4 mètres linéaires avec une hauteur d'ensemble de 2,5 mètre plus portail et portillon à l'EPP centre de Bassila	24 778,82	
				Travaux de construction d'un module de trois salles de classes + bureau magasin + un bloc de latrine a 4 cabines à l'EPP Kadeguè	22 000	
				Travaux de construction d'un module de trois classes simples à l'EPP Aoro Lokpa	22 000	
				Travaux de construction d'un module de trois classes simples à l'EPP Boutou	22 000	
				Travaux de construction d'un module de trois salles de classes + un bloc de latrine a 4 cabines à l'EPP Kaouté	22 000	

				Travaux de construction d'un module de deux salles de classes + bureau magasin + bloc de latrine a 4 cabines a l'EM de Nioro	22 000	
				Travaux de construction de deux (02) modules de deux (02) salles de classes avec bureau et magasins, plus deux (02) modules de latrines à quatre (04) cabines au EM Bayakou et Manigri (lot3)	20 871,47	
				Construction de deux latrines aux EM de Kikélé et Irélafè	20 871,47	
				Travaux de construction d'un module de deux classes avec bureau et magasin + latrine à l'EM Kprèkètè	20 830	
				Travaux de construction d'un module de deux classes avec bureau et magasin + latrine à l'EM Wannou	20 871,47	
				Mise en œuvre du programme de cantine	85 378,75	

					scolaires dans les EPP de la commune		
				681 000	Appui à la formation de certains lycéens de la commune de Bassila	1 960	Ressources propres, FADeC affecté et non affecté, Sulz Baach Saar, CARITAS, W-E ONG, IRANLOWO
			Sensibiliser la population sur l'importance de la scolarisation	200	Organisation des émissions radio sur l'importance de la scolarisation	200	ONG, APE, Radio communautaire
			Faire un plaidoyer auprès des ministères sectoriels pour pourvoir les écoles en personnels qualifiés	200	Recrutement d'un enseignant sur budget communal au profit de l'EPP de Wolo		Ressources propres, MEMP, APE

			Distinguer les enseignants modèles par la performance des résultats et le bon comportement d'éducateur responsable	3 000	Activités menées par des ONG	0	ADRIA ONG
			Attribuer des prix d'excellence aux meilleurs élèves	3 000	Attribution de prix aux meilleurs élèves de certaines écoles de la commune de Bassila	28 075	Acteurs politiques, ADRIA ONG, APEFVEF ONG, W-ONG, PIED ONG
			Animer des séances de reddition de compte sur les indicateurs de performance scolaire par arrondissement	2 000	Présentation des réalisations et des résultats par arrondissement	2 000	Mairie, ONG, CRP, APE
			Organiser des olympiades communales en littérature,	2 500	Néant		

			sciences et économie (primaire, collèges et Lycée)				
			Doter toutes les écoles primaires et maternelles de point d'eau et de matériels didactiques (tables bancs et manuels)		Distribution de kits et de manuels scolaires aux écoliers Dons de livres de programme aux écoliers de l'EPP Camp pionner	8 000	
					Dons de kits scolaires aux écoliers de la commune de Bassila	59 670	
				30 000	Dons de bavettes dans les écoles de la commune	400	
			Etendre l'expérience des écoles PCA dans les autres arrondissements	92 000	Recrutement d'enseignants pour la mise en œuvre du PCA	715 789	Ressources propres

Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant	Acteurs/Structures partenaires de mise en œuvre
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Amélioration de l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux ressources et aux sphères de prise de décision					
		Mettre en œuvre une stratégie communale de promotion du genre	3 000	Organisation des émissions radio sur le genre Tenue du Groupe thématique Genre Tenue des sessions du comité communal genre	3 000	Radio Communautaire, GAPE ONG, Centre de promotion sociale

				Organisation de la Journée Internationale de la Femme		
		Sensibiliser les femmes et les hommes sur leurs rôles dans le développement local	700	<p>Organisation des émissions radio sur l'importance de la participation citoyenne</p> <p>Participation des populations aux sessions du conseil communal</p> <p>Tenue de diverses séances de reddition de compte dans tous les arrondissements par secteurs (éducation agriculture, santé, mobilisation des ressources etc)</p>	700	Budget communal, radio communautaire, ADRIA ONG, GAPE ONG, DEDRAS ONG, SDE, populations

		Sensibiliser les hommes politiques sur la représentation des femmes dans les instances de prise de décision	300	<p>Organisation des émissions radio et diverses sensibilisations sur l'implication des femmes aux séances de prise de décisions</p> <p>Représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions (divers comités communaux d'élaboration des documents de planification communale tel PAD, PDC, budget etc), groupes thématiques, audits FADeC etc ;</p> <p>Susciter les candidature des femmes lors des élections communales, locale, législatives</p>	300	Mairie, ONG, acteurs politiques
		Vulgariser les textes du code des personnes et de la famille dans la commune	2 500	Organisation des séances de sensibilisation et d'émission	1 500	Mairie, ONG, CPS, police républicaine

		Mettre en place un fonds d'appui aux initiatives des associations féminines	4 000	Mise en œuvre du programme de soutien aux initiatives féminines dans le cadre de la COVID 19		Ministères sectoriels, CPS
		Appuyer le fonctionnement du comité communal genre	2 000	Tenue du cadre de concertation sur le genre	1 000	Mairie, CPS
		Facilité l'accès des handicapées aux ouvrages socio communautaires	1 000	Réalisation systématique des rampes d'accès au niveau des constructions (centre de santé, écoles)		Mairie, entreprises adjudicatrices

CIBLE 6.2

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant	Acteurs/Structures partenaires de mise en œuvre
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable		Actualiser le PHAC Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène	3 000	Réalisation de 52 latrines familiales à Kikélé et Kikélé Lopka	43 345	

			Installer les dispositifs de laves mains et les toilettes dans les écoles et centres de santés de la commune	500	Acquisition de DLM au profit des écoles de la commune	43 242	
			Mettre en œuvre le projet de gestion des excretas et eaux usées dans les ménages	17 000	Réalisation des latrines privées, diverses séances de sensibilisation	2 475	
			Mettre en œuvre le projet de gestion des déchets solides ménagers	500	Etudes de faisabilité pour la création de la filière de gestion des déchets solides ménagères dans la commune de Bassila	6 750	
			Mettre en œuvre le projet de gestion des déchets biomédicaux	50 000	Construction des incinérateurs au profit des centres de santé		

6.2		Actualisation et mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC)	Sensibilisation sur l'adoption des bonnes pratiques d'assainissement et d'hygiène	7 000	Organisation des séances de sensibilisation et d'émission radio sur l'adoption des bonnes pratiques d'assainissement et d'hygiène d'émission radio		Mairie, FADeC affecté et non affecté, ONG, UNICEF, ACCESS, SIA N'SON, DEDRAS ONG Populations, Mairie, Radio communautaire FADeC affecté FADeC affecté
-----	--	--	---	-------	--	--	---

CIBLE 7.1

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant	Acteurs/Structures partenaires de mise en œuvre
	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques	Facilitation de l'accessibilité à l'énergie électrique fiable et moderne, à un	Promouvoir l'énergie solaire	303 000	Réalisation des Travaux d'acquisition et installation de lampadaires solaires dans la commune de	97 993, 100	

	fiables et modernes, à un coût abordable	coût abordable à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'électrification des localités de la commune			Bassila (Arrondissement de Pénessoulou)		
			Faire le plaidoyer pour l'extension du réseau SBEE dans les grosses agglomérations	200,00	Réalisation des Travaux d'acquisition et installation de lampadaires solaires dans la commune de Bassila (Arrondissement d'Alédjo)	95 986,39	
					Acquisition et installation de cent (100) lampadaires solaires dans les arrondissements de Bassila et Manigri Installation de 52 lampadaires	119 416	
					Eclairage de 10 centres de santé par l'énergie photo voltaïque	28 600	

7.1			Eduquer les populations sur le vandalisme des installations électriques et l'utilisation rationnelle de l'énergie	200,00	Le plaidoyer est fait et les travaux sont en cours après la réalisation des études d'impact environnemental et social Organisation des émissions radio sur les actes de vandalisme	15 000	Mairie, FADeC non affecté, ONG, SBEE, Radio communautaire
-----	--	--	---	--------	---	--------	---

CIBLE 15.3

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant	Acteurs/Structures partenaires de mis en œuvre
-------------	----------------------------	--	--------------------------------------	------------------------	------------------------------------	----------------	---

	15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols		<p>Doter les forêts sacrées, communautaires et communales des plans simplifiés d'aménagement participatif</p> <p>Appuyer la vulgarisation et l'application des textes de loi qui régissent les forêts en République du Bénin</p>		Reboisement en vue de l'installation d'une forêt communale de 15 hectares à N'borko par la CoFORMO		
			<p>Animer des émissions radio et télévision sur l'aménagement et la gestion durable des ressources forestières</p> <p>Appuyer la gestion</p>		Entretien et regarnissage de 200 hectares dont 150 à Touram et 50 à Kprèkètè par le PAGEFCOM 2		
					Création de 20 hectares des plantations dans 20 écoles de la commune de		

			des contentieux forestiers		Bassila par le PAGEFCOM 2		
			Appuyer la gestion des forêts classées Créer des clubs environnementaux x au niveau des établissements scolaires et au niveau village et les doter de plan d'action		Formation des producteurs sur l'agroforesterie et les techniques de gestion durables des terres		
			Promouvoir la production des essences forestières locales et à croissances rapide		Equipement de femmes de Wannou en unité de transformation d'amende de karité		
		Promotion de la gestion durable des terres, sols et des ressources naturelles et restauration des sols dégradés	Créer des zones de plantations pour chaque village Instituer la matérialisation des évènements par la plantation des arbres	25 000 500 5 000 250	Organisation des séances de sensibilisation sur les textes régissant la gestion des forêts en République du Bénin Animation des émissions radio et télévision sur l'aménagement et la gestion durable des ressources forestières		Mairie, Cantonement forestier, PANA ENERGIE, PAGEFCOM 2, COFORMO, Radio communautaire

			Organisation des journées statutaire de l'environnement	500			
			Encourager les reboisements privés et communautaires	1 000			
			Primer les meilleurs planteurs	5 000			
			Installer les plantations communales	15 000			
				200			
				200			
				30 000			
				5 000			
				600 000			



120

CIBLE 16.2

CODE	Cibles prioritaires	Actions prioritaires/Normes d'actions	Actions/Activités programmées	Montant (1000x)	Actions/Activités réalisées	Montant
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants				Vulgarisation du Code des Personnes et de la Famille et du Code des Enfants suivi de la répression	
					Sensibilisations sur la maltraitance des enfants et des filles, violences sur les femmes et filles, les grossesses en milieu scolaire etc	
					Parrainage 236 enfants orphelins ou en situation difficile	
					Distribution de kits scolaires aux enfants orphelins ou en situation difficile	

16.2		Amélioration de l'application des textes qui protègent les enfants notamment le code de l'enfant, le code des personnes et de la famille, la loi sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et la loi contre les violences faites aux femmes et aux filles	Organiser des séances de sensibilisation sur les violences faites aux filles aux femmes et aux personnes âgées	1 000	Mise en service de l'orphelinat de Bassila	136 065
------	--	--	--	-------	--	---------